

Cosy n°2025_DEL079

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 16 décembre 2025

Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 26 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Louis-Luc BELLARD (Angers Loire Métropole - Sainte-Gemmes-sur-Loire), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Jean-Luc KASZYNSKI (suppléant de Pierre BROSELLIER, Loire-Layon-Aubance), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombree d'Anjou), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Alain MORINIERE (Cholet Agglomération - Le May-sur-Evre), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallées), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré)

Etaient absents

David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soullaines-sur-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Éric GODIN (Angers Loire Métropole - Rives-du-Loir-en-Anjou), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Jean-François RAIMBAULT (Angers Loire Métropole), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre) donne pouvoir à Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2312-1, L. 5211-36, L. 5711-1 et suivants, D. 2312-3 et D. 5211-18-1 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 présenté au comité syndical constitue le support du débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires du Siéml (budget principal et budgets annexes) et qu'il comporte, outre les orientations budgétaires et la structure de la dette, une présentation de l'évolution des dépenses et des recettes ainsi que des effectifs et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de bien vouloir prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, sur la base du rapport présenté selon les deux parties jointes en annexe ;

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr [<http://www.telerecours.fr>]. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

PREMIÈRE PARTIE - LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

Le rapport d'orientation budgétaires (ROB) constitue un document obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants. Il a pour objectif de présenter aux élus les grandes orientations financières de la collectivité pour l'exercice à venir. Il doit notamment analyser l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, de la masse salariale, des investissements, ainsi que de la capacité d'autofinancement. Le ROB expose également les hypothèses économiques, les contraintes financières et les perspectives pluriannuelles qui guideront l'élaboration du budget primitif.

Conformément aux obligations légales, il doit donner lieu à un débat en assemblée délibérante, dont les conclusions sont formalisées dans une délibération préalable au vote du budget.

Afin d'envisager les orientations budgétaires pour l'exercice 2026, je partirai du constat de la situation financière du syndicat à ce jour, pour vous proposer des axes de décisions politiques pour l'année à venir, en commençant traditionnellement par la situation macro-économique et législative.

1. LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF

A- LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Enfin, après une forte hausse de l'inflation en 2022 (+ 5,2 %) puis une stagnation de celle-ci à un haut niveau en 2023 (+ 4,9 %), l'inflation a commencé sa décrue en 2024 pour s'établir à près de 2 %. La baisse devrait se poursuivre puisque la Banque de France anticipe pour 2026 une inflation faible à 0,9 %.

L'inflation semblant maîtrisée, la Banque centrale européenne (BCE) a entamé une politique baissière de ses taux directeurs pour les ramener à 2 % depuis mai 2025. La politique de la BCE pourrait de nouveau évoluer en fonction des positions de la politique monétaire américaine et de la situation financière des pays européens.

La croissance en zone Euro sur 2025 serait de 1,3 % (0,7 % en 2024), chiffre qui ne devrait guère évoluer en 2026.

En France, la croissance pour 2025 serait de l'ordre de + 0,8 % (situation au troisième trimestre 2025).

Le déficit en 2025 devrait rester important aux alentours de 5,4 % du PIB (5,8 % en 2024).

Tout comme en 2024, le contexte politique instable de la France a conduit le gouvernement à déposer le projet de loi de finances pour 2026 de façon tardive sur le bureau de l'Assemblée nationale (le 14 octobre dernier).

Le principe de non-recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution par le Gouvernement Lecornu II pour faire adopter le budget 2026, fait reposer la responsabilité de son adoption avant le 31 décembre, sur l'Assemblée nationale et le Sénat, sommés de s'accorder sur un texte commun.

Sans accord des parlementaires sur le projet de Loi de Finances pour 2026, le gouvernement pourrait recourir, comme en 2024, à une loi de finances spéciale remplissant les trois objectifs suivants :

- assurer la continuité de la vie nationale (paiement des fonctionnaires, continuité de service...).
- reconduire les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités (notamment la DGF, le FCTVA..).
- aucune inscription de nouvelles dispositions.

B- LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

- **La contribution des collectivités au redressement des finances publiques**

La dégradation des finances publiques a eu pour conséquence le retour de dispositifs de contribution des collectivités territoriales au redressement budgétaire de l'Etat. L'objectif affiché pour 2026 de ramener le déficit sous la barre des 5 % à 4,7 % ne se fera pas sans un effort supplémentaire demandé aux collectivités territoriales.

Il se traduit par :

- la reconduction du DILICO (fonds de réserve) qui est doublé pour passer à 2 Mds d'euros. Dans le projet de loi de Finances pour 2026, le nombre de communes prélevées est en forte augmentation. Les syndicats restent exclus du dispositif.
- le gel de la fraction de TVA de 2024 (amorti par un dispositif d'évolution sur l'inflation).
- le recentrage du FCTVA sur les dépenses d'investissement (économie de 735 M d'euros). Les dépenses de fonctionnement n'entrent plus dans le calcul du FCTVA. Pour le Siéml, c'est une perte de recettes de plus de 250 000 €. Il est à noter que les sénateurs ont résisté à cette mesure en votant la réintroduction des dépenses de fourniture de services informatiques et d'entretien de voiries et des réseaux dans l'assiette.

- **Un Fonds vert à nouveau réduit**

Ce Fonds a pour ambition d'accélérer la transition écologique des territoires incitant les collectivités à financer des projets dans les domaines de performance environnementale, d'adaptation du territoire au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. Après une forte réduction en 2025 en passant de 2,5 M€ à 1,15 M€, il est de nouveau réduit et est prévu à hauteur de 650 M€ dans le projet de Loi de Finances actuel.

- **Le compte d'affectation spéciale du « Facé »**

La partie recettes du compte d'affectation spéciale est prévu en hausse dans le projet de loi de finances de 2026 à 362,3 M€ contre 357 M€ en 2025.

- **La création d'un fonds d'investissement pour les Territoires (FIT)**

Le projet de loi de finances propose de regrouper dans un fonds unique les trois dotations suivantes :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- la dotation politique de la ville (DPV)
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

L'attribution de ce fonds serait confiée aux préfets de département.

Ce fonds bénéficierait aux communes et intercommunalités dites rurales ou dont la population vit en quartier politique de la ville. Les syndicats d'énergie ne seraient pas éligibles d'office au fonds. Mais, ils pourraient bénéficier de deux dérogations prévues pour :

- les maîtres d'ouvrages désignés par une convention signée entre une commune ou un groupement éligible et le représentant de l'État.
- une commune ou un groupement qui n'est pas éligible mais dont la subvention a pour objet de financer un projet bénéficiant à la population d'une commune ou d'un groupement éligible.

2. LA SITUATION FINANCIÈRE DU SIÉML

- **Rétrospective et prospective financière**

Afin d'assurer la lisibilité des orientations budgétaires pour 2026, il apparaît nécessaire de revenir sur le travail de prospective financière engagé par le Siéml en 2021 et d'en présenter l'actualisation réalisée en 2025. Ces deux exercices successifs ne se limitent pas à analyser la trajectoire financière passée : ils constituent un appui décisionnel pour projeter l'évolution du Siéml dans un contexte de diversification accélérée de ses compétences, de montée en puissance des projets mais aussi de besoin de structuration progressive de ses activités.

La nouvelle prospective permet ainsi d'identifier, avec davantage de précision, les marges de manœuvre dont nous disposons pour conduire les investissements, adapter notre organisation et engager les choix de gouvernance qui devront être arbitrés dans les prochaines années. Elle éclaire les décisions à prendre pour garantir la soutenabilité financière du Siéml, accompagner son développement et préparer les évolutions structurelles nécessaires à son fonctionnement futur.

Retour sur la prospective financière 2021 : un exercice rassurant et structurant

En 2021, le Siéml avait lancé un travail de prospective financière afin d'analyser l'évolution prévisible de ses résultats et de ses indicateurs financiers, dans un contexte d'élargissement significatif de ses missions. L'objectif était alors de déterminer les marges de manœuvre dont il disposait, au regard des investissements à réaliser au titre des compétences historiques du Syndicat (effacement et extension des réseaux d'électricité, éclairage public) ainsi que des projets émergents liés à la transition énergétique.

Les conclusions de cette première prospective se voulaient très rassurantes : elles confirmaient une situation financière solide, permettant de soutenir un niveau d'investissement ambitieux. Le fonds de roulement, alors très élevé, devait même être mobilisé afin d'éviter de recourir inutilement à l'emprunt ; le cabinet accompagnant la démarche recommandait ainsi de le ramener progressivement à un niveau plancher proche de 1 M€.

Ces orientations, qui privilégiaient une dynamique d'investissement à maintenir, voire à renforcer, avaient d'ailleurs été confortées par le contrôle de la Chambre régionale des comptes engagé en 2022, lequel aboutissait aux mêmes recommandations en matière d'accélération de l'effort d'investissement.

Les résultats prévisionnels faisaient également apparaître un autofinancement stable et une capacité de désendettement autour de 3 ans à horizon 2026, soit très en-deçà du seuil de vigilance couramment admis de 7 ans. Cette trajectoire favorable permettait d'envisager de nouveaux programmes d'investissement, ce qui a été engagé : réseaux de chaleur et de froid, chaufferies bois, montée en puissance des aides à la rénovation énergétique, projet de territoires connectés, etc.

Toutefois, malgré cette situation globalement très favorable, une vigilance commençait à se dessiner : les budgets à caractère industriel et commercial devraient être en mesure de s'équilibrer rapidement par leurs propres recettes d'exploitation, afin d'éviter de faire peser sur le budget principal des investissements trop lourds et par conséquent, d'alourdir directement le niveau d'endettement du Siéml.

En 2021, cette recommandation tenait encore essentiellement au cadre réglementaire limitant le subventionnement des SPIC ; mais les analyses de la prospective 2025 montrent qu'elle revêt désormais une dimension financière centrale.

Pourquoi relancer une prospective en 2025 ?

L'année 2025, dernière année pleine de la mandature, a rendu nécessaire une actualisation complète de la prospective, afin de réexaminer les hypothèses formulées en 2021. Plusieurs facteurs justifiaient cette révision :

- un plan de recrutements ambitieux entre 2022 et 2024, ayant modifié les perspectives d'évolution de la masse salariale et des charges de structure ;
- la mise en œuvre effective de nouveaux projets d'investissement importants, venant confirmer ou infléchir les prévisions initiales ;
- des évolutions conjoncturelles rapides rendant plus incertain encore la définition d'un scénario pluriannuel stable.

Il est intéressant de noter que, jusqu'en 2024, les résultats observés confirmaient en grande partie les hypothèses de la précédente prospective. En revanche, les premières projections d'atterrissage du résultat 2025 laissent apparaître un infléchissement plus marqué de la trajectoire, rendant indispensable un réexamen des prévisions pour les cinq années à venir.

La nouvelle prospective 2025-2030 s'appuie ainsi sur un travail approfondi et croisé entre le service des finances et les services opérationnels, afin d'aboutir à un programme pluriannuel d'investissements (PPI) réaliste, équilibré et conforme aux capacités de financement du Siéml. Ce travail repose également sur plusieurs principes méthodologiques : prudence dans l'élaboration des scénarios, prise en compte du caractère toujours incertain d'un PPI (rarement exécuté au-delà de 80 %), et nécessité d'anticiper les décisions structurelles permettant de maintenir nos indicateurs financiers au vert.

Vers une évolution de l'organisation et de la gouvernance ?

Les premiers enseignements de la prospective montrent que la diversification de nos activités et la croissance structurelle du Siéml rendent nécessaire une évolution de notre mode d'organisation et de gouvernance.

Dans ce cadre, plusieurs activités - notamment celles relevant d'une logique industrielle et commerciale - pourraient être transformées d'une simple autonomie financière à une véritable autonomie juridique. Doter ces budgets annexes de la personnalité morale permettrait à ces structures de disposer de leur propre gouvernance, d'un pilotage adapté à leurs enjeux spécifiques et d'une dynamique de financement plus autonome, tout en allégeant la gestion du budget principal et en renforçant la lisibilité des décisions prises :

- alléger l'ordre du jour des comités syndicaux,
- favoriser une gouvernance spécialisée, plus réactive, tout en garantissant une cohérence d'ensemble,
- et déconsolider la dette et soulager le budget principal.

L'année 2026 devra ainsi permettre d'analyser de manière plus précise, activité par activité et budget annexe par budget annexe, sur la soutenabilité financière de ces modèles autonomes, en vue d'une éventuelle création de structures dotées de la personnalité morale à horizon 2027. Les activités particulièrement concernées sont : les IRVE, le PCRS et les réseaux techniques de chaleur et de froid, sachant que la réflexion relative à la structuration des IRVE sur le périmètre Ouest Charge est déjà bien engagée.

Avant d'exposer les principales conclusions de la prospective 2025-2030, une synthèse de la rétrospective 2019-2024 permettra de comprendre la dynamique financière du Siéml à ce jour et d'apprécier les facteurs expliquant les évolutions intervenues depuis la précédente étude.

1. Analyse rétrospective 2019-2024

L'analyse financière rétrospective menée en 2025 sur la période 2019-2024 - dont la présentation détaillée a été faite aux membres de la commission des finances avec l'appui d'un cabinet de conseil - met en évidence plusieurs évolutions majeures dans la trajectoire financière du Siéml.

Le niveau d'investissement est soutenu avec un fonds de roulement solide mais en diminution récente : le Siéml a maintenu un taux d'équipement élevé sur l'ensemble de la période, avec un pic à 228 % en 2019, traduisant un effort d'investissement particulièrement dynamique.

Parallèlement, le fonds de roulement est demeuré à un niveau très satisfaisant, bien qu'en diminution depuis 2022. Il atteint 10 M€ fin 2024, soit l'équivalent de 366 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement progressent de manière nettement supérieure à celle des recettes : sur la période étudiée, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent fortement, +11 % en moyenne annuelle, avec une accélération notable à partir de 2021 (+10,8 % par an et + 67,3 % au total entre 2021 et 2024).

Entre 2019 et 2024, les dépenses de fonctionnement courant progressent de + 79 %, alors que les recettes n'augmentent que de + 19 %, entraînant mécaniquement une diminution du taux d'épargne brute (- 10,9 points), même si celui-ci demeure élevé et permet encore de rembourser la dette en 1,3 année.

L'augmentation des dépenses est principalement portée par :

- les charges de personnel : + 82 % (+ 700 k€ entre 2023 et 2024) ;
- les charges à caractère général : + 38 % (+ 197 k€ entre 2023 et 2024) ;
- une hausse plus modérée des charges de gestion courante (+ 84 k€ entre 2023 et 2024).

Les recettes de fonctionnement restent dynamiques mais irrégulières, avec un effet exceptionnel en 2023 : l'évolution des recettes est modérée entre 2019 et 2022 (+ 1,1 M€), puis connaît une forte progression en 2023 (+ 16,5 %, soit + 3,5 M€), avant de diminuer de 3,8 % en 2024 (- 0,8 M€).

Cette volatilité s'explique en partie par la réforme de la fiscalité énergétique : en 2023, les produits de TICFE ont intégré ceux de la TCCFE du quatrième trimestre 2022 (2,8 M€), créant un effet de « cinquième trimestre » lié à l'année de transition. Des reversements annuels de 300 à 400 k€ sont par ailleurs effectués à deux communes nouvelles (Segré-en-Anjou Bleu et Baugé-en-Anjou) en vertu d'un accord historique.

En 2024, les recettes de fonctionnement se structurent de la manière suivante :

- 59 % de fiscalité (contre 63 % en 2022) ;
- 22 % d'autres produits courants ;
- 11 % de dotations et participations ;
- 8 % de produits des services ;
- 0,9 % d'atténuation de charges.

Sous l'effet conjugué de la forte croissance des dépenses et de la progression plus mesurée des recettes, le taux d'épargne brute recule de 66,6 % à 55,7 % entre 2019 et 2024.

Ce recul, bien qu'à surveiller, n'empêche pas le Siéml de conserver une capacité d'autofinancement confortable et une situation d'endettement maîtrisée.

Le taux d'endettement s'élève ainsi à 73,5 % fin 2024, ce qui demeure satisfaisant compte tenu de la trésorerie disponible et de la capacité de désendettement.

De son côté, la section d'investissement reste dynamique et bien financée. Sur la période 2019-2024, les dépenses d'équipement connaissent un repli en 2020, puis se stabilisent entre 35 et 37 M€ de 2021 à 2024.

Les opérations pour compte de tiers augmentent d'environ 1 M€ par an depuis 2020, tandis que les subventions d'équipement versées progressent nettement à partir de 2023.

Sur la période, l'effort d'investissement a été largement financé par les ressources propres :

- 70 % des dépenses d'investissement ont été couvertes par les recettes d'investissement (FCTVA, subventions, participations...) ;
- le taux de subventionnement moyen atteint 48,3 % ;
- l'épargne nette a financé 24 % des investissements ;
- l'emprunt représente seulement 7 % des financements (15,4 M€ levés de 2019 à 2023).

Entre 2019 et 2024, le fonds de roulement a couvert entre 12 et 27 mois de dépenses de fonctionnement (366 à 811 jours).

Au 31 décembre 2024, il s'établit à 10,7 M€, soit environ un an de dépenses de fonctionnement, un niveau particulièrement solide au regard des normes usuelles.

Malgré un recours à l'emprunt de 15,4 M€ sur la période, la situation d'endettement demeure très satisfaisante : le taux d'endettement atteint 73,5 % fin 2024 ; l'épargne brute permettrait de rembourser la dette en moins de deux ans, ce qui témoigne d'une capacité de désendettement excellente.

En conclusion, le Siéml dispose d'une situation financière globalement très favorable, mais en légère inflexion en 2024.

En effet, sur la période 2019-2024 le Siéml n'a rencontré aucune difficulté pour financer un programme d'investissement pourtant très soutenu (taux d'équipement moyen proche de 200 %) ; la solidité de l'épargne brute a permis de préserver sa solvabilité malgré un effet ciseau croissant sur la section de fonctionnement, les investissements ont bénéficié d'un niveau de subventionnement élevé et la trésorerie demeure très confortable.

Il convient néanmoins de souligner que les indicateurs, bien qu'encore très satisfaisants en 2024, étaient plus favorables sur les exercices antérieurs. Cette évolution invite à une vigilance accrue et justifie pleinement la démarche prospective engagée en 2025.

2. Analyse prospective 2025-2030

La prospective financière menée sur la période 2025-2030 a pour objectif d'évaluer la capacité du Siéml à soutenir un programme pluriannuel d'investissements (PPI) estimé à plus de 312 M€ (voir tableau ci-dessous), avec l'impact fort des projets immobiliers sur la période 2026-2027, dans un contexte où les recettes de fonctionnement demeurent globalement stables. Les simulations ont été réalisées sur le seul budget principal, lequel supporterait l'ensemble des investissements et la dette des budgets annexes, hors dépenses de fonctionnement.

L'année 2025 peut être qualifiée de charnière, car elle sera vraisemblablement marquée par une dégradation des équilibres de fonctionnement. Elle montre de manière prévisionnelle une contraction des recettes et une progression des dépenses de fonctionnement, en particulier sur les charges de personnel et les charges à caractère général. Cette dynamique conduit à une diminution de l'épargne de gestion prévisionnelle et risque d'infléchir durablement les équilibres financiers.

En projection, sur la période 2025-2030, les dépenses de fonctionnement progresseraient de + 3,8 % par an en moyenne, contre + 1,3 % pour les recettes, générant un effet ciseau persistant qui réduit mécaniquement les niveaux d'épargne au fil des exercices.

Ainsi, l'épargne brute diminuerait de plusieurs points par an pour atteindre 9,3 M€ en 2030.

Sur la période 2025-2030, les simulations font apparaître un recours à l'emprunt de 62 M€, portant l'encours à 64 M€ en 2030.

La capacité de désendettement resterait soutenable, autour de 6,9 ans en 2030, mais se rapprocherait ainsi du seuil de prudence fixé à 7 ans.

Le poids croissant du service de la dette pèse sur les marges de manœuvre du Siéml : le taux d'endettement atteindrait 259 % à l'horizon 2030, principalement sous l'effet d'un encours de dette en hausse et de recettes de fonctionnement peu dynamiques.

Une mobilisation importante du fonds de roulement paraît pertinente, pour atteindre un plancher proposé à 5 M€. En effet, pour financer les investissements prévus dès 2025, il est opportun de puiser 5,7 M€ dans le fonds de roulement. Et, pour préserver un niveau de sécurité financière suffisant, la commission des finances propose de fixer un fonds de roulement plancher à 5 M€, équivalant à une fourchette comprise entre 119 et 152 jours de dépenses réelles de fonctionnement sur la période. Ce niveau reste satisfaisant, tout en permettant d'amortir les fluctuations conjoncturelles.

La prospective souligne que, si les recettes de fonctionnement n'évoluent pas de manière plus favorable et si le volume d'investissements se maintient entre 45 et 50 M€ au-delà de 2030, les ratios financiers du Siéml pourraient se dégrader : l'autofinancement net deviendrait insuffisant, le fonds de roulement cesserait de jouer son rôle tampon et le financement des projets dépendrait quasi exclusivement de l'emprunt et des subventions.

Ces constats confirment la nécessité de conduire un pilotage financier continu et d'examiner l'autonomisation de certaines activités, au premier rang desquelles figurent les réseaux de chaleur. Cette activité représente en effet un poids significatif dans le PPI du Syndicat - plus de 10 M€ sur la période - et son financement repose sur les contributions des collectivités ayant transféré la compétence ou sur les redevances de concession lorsque cette modalité est choisie.

L'analyse prospective souligne toutefois une particularité structurante : un décalage important entre le rythme d'engagement des investissements et celui des recettes réellement perçues. Cette situation fragilise la capacité du budget principal à supporter seul, ex ante, l'effort d'équipement nécessaire au développement des réseaux de chaleur.

Pour répondre à cette problématique, la prospective confirme l'intérêt d'étudier un mode de gestion fondé sur une régie dotée de l'autonomie financière et juridique, capable de recourir à des emprunts de projet. Ce mode de financement permettrait d'ajuster plus finement les décaissements et les remboursements au rythme des recettes propres générées par l'activité, qu'il s'agisse d'une gestion en régie directe ou d'un affermage.

Les simulations réalisées montrent clairement l'intérêt d'un tel transfert : si les investissements relatifs aux réseaux de chaleur sortaient du PPI du budget principal à compter de 2027 pour être portés par une structure dédiée, la capacité de désendettement du Syndicat s'améliorerait sensiblement, passant de 6,9 années à 5,6 années en 2030. Cette trajectoire, désormais identifiée avec précision grâce à la prospective, constitue un levier déterminant pour préserver la soutenabilité financière du budget principal. C'est pourquoi un travail approfondi sera engagé dès 2026, afin de permettre une mise en œuvre opérationnelle à horizon 2027.

Plus largement, l'exercice de prospective devra être poursuivi en 2026 budget par budget, en simulant la trajectoire financière des activités comme si les budgets annexes étaient dotés de la personnalité morale. Il s'agira d'évaluer leur capacité à porter leur propre dette, la soutenabilité du recours à l'emprunt, l'équilibre de leur exploitation et leur niveau d'autofinancement. Cette méthode constituera un outil essentiel pour guider les décisions de gouvernance et anticiper les évolutions structurelles.

Enfin, le travail prospectif est désormais pleinement intégré à la feuille de route du service finances. Doté d'un outil de simulation performant, le service sera en mesure de produire une revue prospective trimestrielle, permettant d'ajuster les trajectoires en fonction :

- des dépenses et recettes exécutées,
- des prévisions actualisées du PPI,
- des évolutions conjoncturelles.

Ce suivi continu constituera une condition indispensable à un pilotage fin des capacités financières du Siéml et à une prise de décision éclairée pour les années à venir.

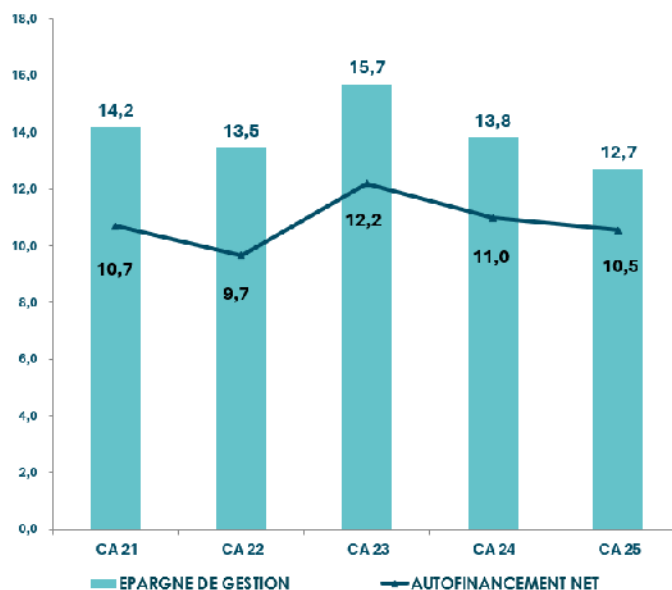
Les prévisions pluriannuelles des investissements 2026-2030 pour les programmes de travaux :

DEPENSES PAR OPERATIONS		2026	2027	2028	2029	2030
SETAO	INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHALEUR DEDIEE ET	900 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	RESEAUX DE CHALEUR (HT)	5 200 000,00	5 200 000,00	2 700 000,00	700 000,00	700 000,00
	BEE 2030 (204)	2 000 000,00	2 000 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
	BIOGAZ (204)	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00
	EOLIEN (HT)	1 000 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00
	AUTRES PROJETS (parts sociales-HT)	200 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	200 000,00	0,00
SOUS TOTAL		9 300 000,00	12 000 000,00	7 950 000,00	4 650 000,00	3 950 000,00
CCR	EXTENSIONS (HT)	5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00
	RENFORCEMENTS (HT)	4 716 667,00	4 716 667,00	4 716 667,00	4 716 667,00	4 716 667,00
	SECURISATION (HT)	5 091 667,00	5 091 667,00	5 091 667,00	5 091 667,00	5 091 667,00
	EFFACEMENTS (HT)	6 666 667,00	6 666 667,00	6 666 667,00	6 666 667,00	6 666 667,00
	TRAVAUX HORS DP (50% en TTC sur op. pour compte de tiers 45)	13 282 500,00	13 282 500,00	13 282 500,00	13 282 500,00	13 282 500,00
SOUS TOTAL		34 957 501,00	34 957 501,00	34 957 501,00	34 957 501,00	34 957 501,00
EDTC	SERVICE EPU et TC - RENOVATION EPU (TTC)	2 760 000,00	4 080 000,00	4 080 000,00	4 080 000,00	4 080 000,00
	SERVICE EPU et TC - TRAVAUX DIVERS EPU (TTC)	1 440 000,00	1 240 000,00	1 240 000,00	1 240 000,00	1 240 000,00
	SERVICE EPU et TC - TI ALM (204)	250 000,00	250 000,00	106 000,00	0,00	0,00
	SERVICE EPU et TC - TERRITOIRE CONNECTE (TTC)	170 000,00	120 000,00	120 000,00	170 000,00	120 000,00
	PCRS (TTC)	0,00	960 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
	SERVICE GEOMATIQUE ET DONNEES TERRITORIALES - SIG (TTC)	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
SERVICE IRVE - IRVE 49 (204)	3 580 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	
SOUS TOTAL		8 250 000,00	7 900 000,00	6 856 000,00	6 740 000,00	6 750 000,00
AUTRES SI ET MG	VILLAGE DES SYNDICATS (HT)	2 887 573,68	3 534 467,10	716 502,82	0,00	0,00
	RENOVATION CHAPELLE BEUZON (HT)	1 510 000,60	774 000,36	516 000,24	0,00	0,00
	FONCTION SUPPORT	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
SOUS TOTAL		4 797 574,28	4 708 467,46	1 632 503,06	400 000,00	400 000,00
DEPENSES INVESTISSEMENT		57 305 075,28	59 565 968,46	51 396 004,06	46 747 501,00	46 057 501,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		31 412 175,00	34 953 866,00	35 640 833,00	31 880 693,00	31 491 333,00
BESOIN DE FINANCEMENT		25 892 900,28	24 612 102,46	15 755 171,06	14 866 808,00	14 566 168,00

3. La situation financière 2025 du Siém

A ce jour, même si le budget 2025 n'est pas clôturé, les résultats projetés peuvent être présentés dans l'analyse ci-dessous.

La projection du compte administratif de l'année 2025 pour le budget principal devrait nous permettre de dégager **une capacité d'autofinancement nette de 10,5 M€, en baisse par rapport à l'exercice 2024 (10,98 M€).**



Je vous rappelle que la capacité d'autofinancement nette d'un établissement public se définit par le résultat des produits réels de fonctionnement diminués des charges réelles de fonctionnement, réduit de l'amortissement du capital des emprunts en cours.

Pour l'exercice 2025, l'autofinancement net a augmenté de + 2,97 M€ par rapport au budget primitif 2025 (prévisionnel à 7,53 M€). Cela est dû principalement aux facteurs présentés ci-dessous.

Au titre des recettes : (+ 0,19 M€) du fait notamment de :

La part communale de la TICFE :

- Inscription budget primitif : 13 775 k€
 - Réalisation : 13 869 k€
- Soit : **+ 94 k€**

Les produits financiers :

- Inscription budget primitif : 100 k€
 - Réalisation : 198 k€
- Soit : **+ 98 k€**

Au titre des dépenses (- 3,16 M€)

Ci-dessous les principaux écarts entre le réalisé et les crédits votés.

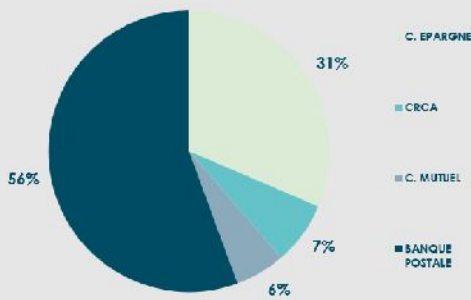
- Les charges de personnel seraient de 5,975 M€ pour une inscription initiale de 6,852 M€ soit une économie de 873 k€ par rapport au BP. En effet plusieurs recrutements ne sont pas intervenus en année pleine et deux postes n'ont pas encore été pourvus.
- Les autres charges à caractère général devraient afficher une réalisation globale de l'ordre de - 850 k€, en deçà des prévisions budgétaires 2025 sur différentes prestations : études, aides à la décision des communes en matière de transition énergétique, etc.
- La subvention d'équilibre à verser au budget annexe IRVE a été calibrée en décembre à 85 k€ contre une prévision à 354 k€, soit un réalisé de - 269 k€ par rapport à la prévision.
- Les participations à verser aux collectivités sur appel à projets notamment en matière de transition énergétique et les autres contributions ont été réalisées - 149 k€ par rapport aux crédits ouverts au BP 2025.

3. STRUCTURE DE LA DETTE DU SIÉML AU 1^{ER} JANVIER 2026

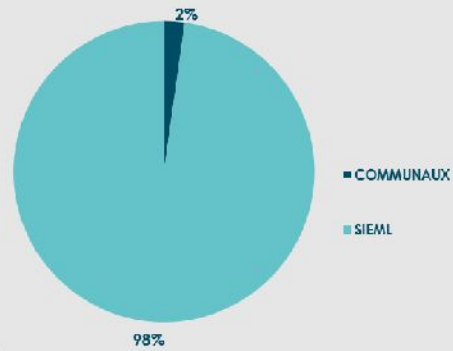
L'encours de dette 2026, sans recours à l'emprunt en 2025, se présente comme suit :

STRUCTURE DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2026 : 15,79 M€

Encours par prêteurs



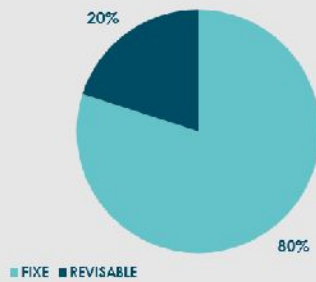
Encours par catégories d'emprunts



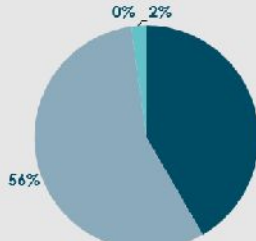
→ 9 emprunts / classement Charte GISSLER : A1 100 %

STRUCTURE DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2026 : 15,79 M€

Encours par types de taux

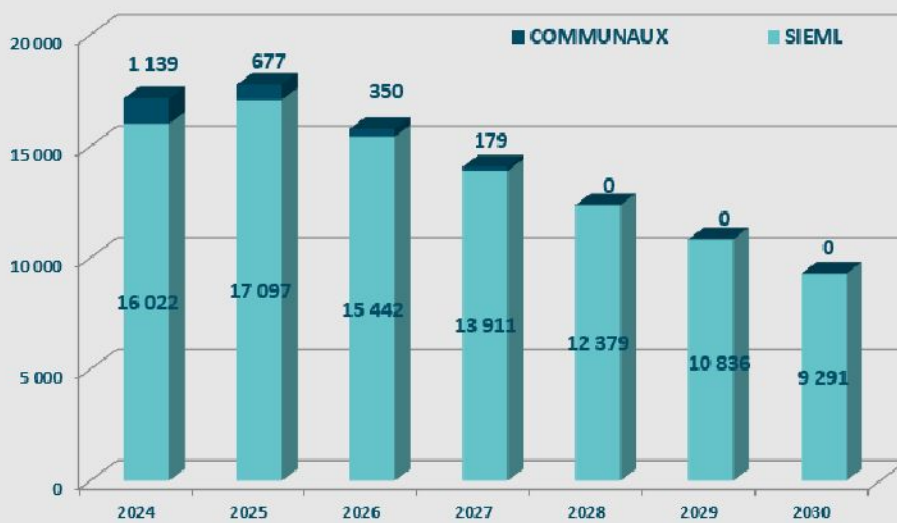
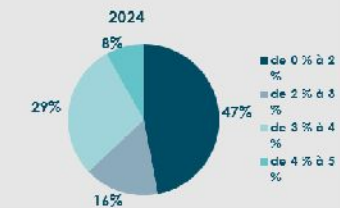
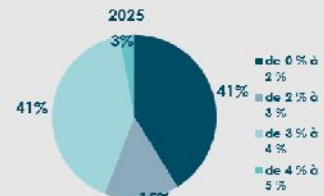


Encours par tranches de taux



→ Taux moyen 2026 : 1,87 %

- 2025 : 2,14 %
- 2024 : 2,13 %
- 2023 : 2,22 %
- 2022 : 1,69 %
- 2021 : 2,12 %



Montants en K€

Sans la souscription d'un nouvel emprunt en 2026, l'encours de dette (15,79 M€ au 1^{er} janvier 2026) aurait diminué de plus de 11 % fin 2026 du fait de la diminution de l'encours relatif aux emprunts communaux qui s'éteindront fin 2027.

Il est à noter qu'un emprunt dédié au Village des Syndicats sera signé fin 2025 pour 6,8 M€. Cet emprunt adossé au livret A + 0,50 % sera mobilisé au fur et à mesure des besoins sur une période de 36 mois.

4. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

LE BUDGET PRINCIPAL

1- RECETTES 2026

Côté recettes, celles provenant du **FACÉ** ont été évaluées à hauteur de 8,15 M€ (somme ré-évaluée de 4 % par rapport à celle notifiée en 2025).

Pour mémoire, la loi de finances pour 2025 a acté une réforme majeure du financement du fonds Facé. Ce dernier n'est plus financé par une contribution des gestionnaires de distribution d'électricité (ENEDIS surtout) et donc le tarif d'utilisation des réseaux (TURPE). En effet, c'est une fraction de l'accise sur l'électricité qui assure maintenant le financement de ce fonds. Cette réforme a été motivée par la nécessité de mettre le financement du fonds en conformité avec le droit européen.

Face à cette situation, les syndicats d'énergie ont alerté sur les risques d'une telle évolution, qui pourrait fragiliser les réseaux électriques, notamment en période de changements climatiques. Il a également été rappelé le rôle de péréquation joué par le fonds permettant notamment de maintenir la qualité des réseaux électriques dans les zones rurales.

S'agissant des recettes provenant de la part communale de la **TICFE-C**, elles sont envisagées pour le projet de budget 2026 en hausse de 1,6 % par rapport au produit notifié en 2025, soit un produit brut de 14,091 M€.

Le produit notifié en 2025 (13,869M€) sera multiplié par le rapport d'évolution de l'indice des prix moyens à la consommation hors tabac (IPCH) entre l'année N -2 et N -1. Cette évolution sera d'environ 0,9 %.

Ce produit ainsi obtenu est ensuite multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées sur le périmètre du territoire entre les années N-2 et N-3, soit, en fonction de l'hypothèse retenue, + 0,7%.

Pour rappel, une partie de la fraction communale de TICFE sera reversée aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou (sur le périmètre de Baugé-en-Anjou 1.0) et Segré-en-Anjou Bleu (pour une estimation globale de 400 k€). Les modalités de ce reversement ont été revues en 2025 en concertation avec les communes concernées, car l'arrêté préfectoral notifiant au syndicat la dotation de l'accise sur l'électricité ne permet plus d'identifier le produit précisément lié à ces territoires. L'accord sur le reversement a été acté par la délibération n° 2025-DEL034 du 24 juin 2025. Le nouveau mode de calcul appliqué est celui issu du calcul de variation de la taxe (expliqué ci-dessus) conformément à la réforme prévue à l'article 54 de la loi de finances pour 2021.

Pour 2025, le Siéml a ainsi reversé la somme de 346 784,51 €.

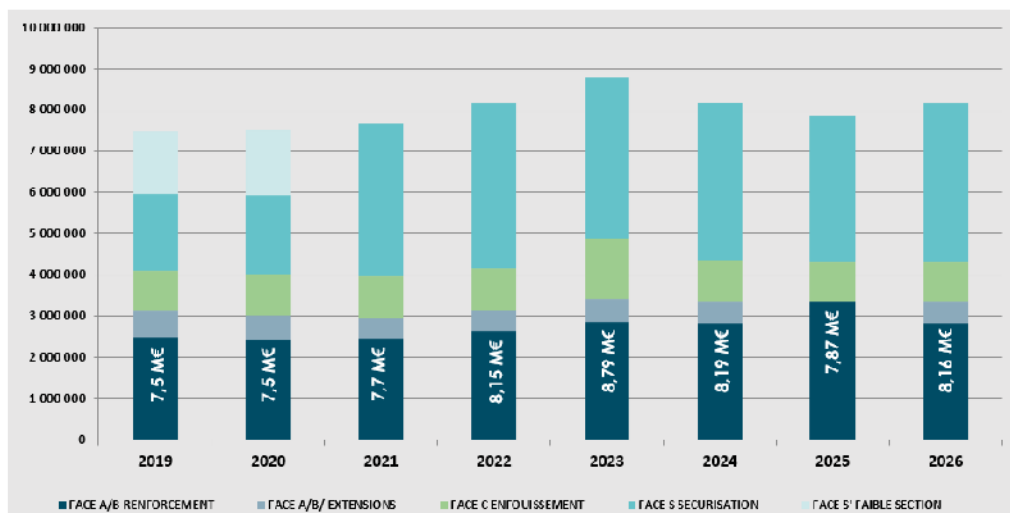
Quant aux redevances versées par Enedis et plus particulièrement la **R2**, elle a été projetée à partir des nouveaux critères de calcul issus du contrat de concession signé le 8 novembre 2019 et applicable à compter du 31 décembre 2019. Elle est estimée en baisse à 3,50 M€, la baisse de travaux d'effacement impactant négativement le calcul du montant de la redevance.

Enfin, les orientations budgétaires qui vous sont proposées, intègrent également l'inscription en investissement des fonds de concours reçus des communes en ce qui concerne les travaux réalisés par le syndicat sur les réseaux basse tension et d'éclairage public.

Ci-dessous une représentation de l'évolution des principales recettes.

. FACÉ

Notification des aides du FACÉ depuis 2019 :

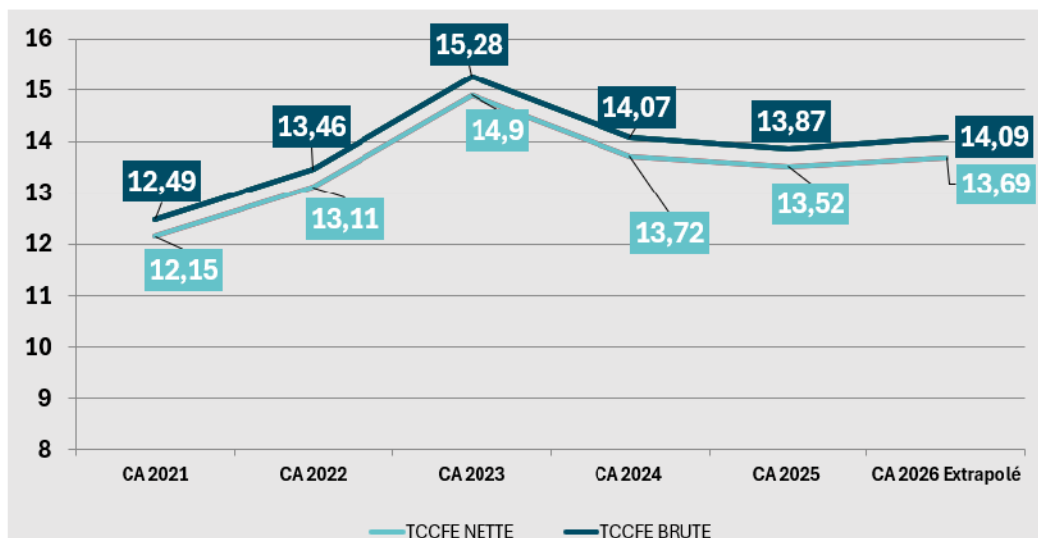


Comme évoqué plus haut, la projection proposée pour 2026 est en hausse.

. Part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

Au compte administratif 2026, la taxe est extrapolée en brut à 14,09 M€. Comme rappelé plus haut, il faut retirer le reversement de la taxe aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu.

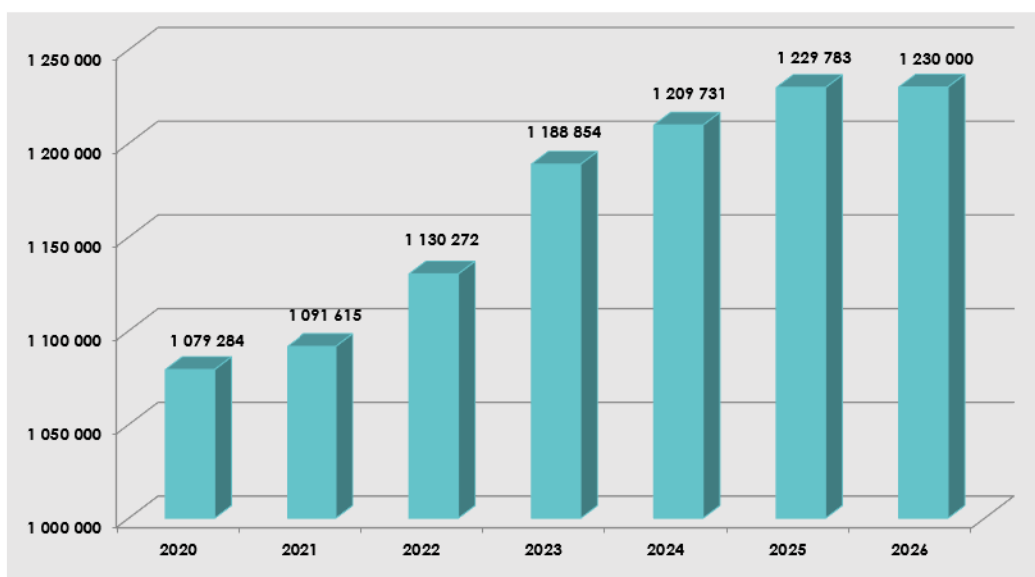
Le produit devrait ainsi évoluer de + 1,6 % par rapport au produit 2025 notifié.



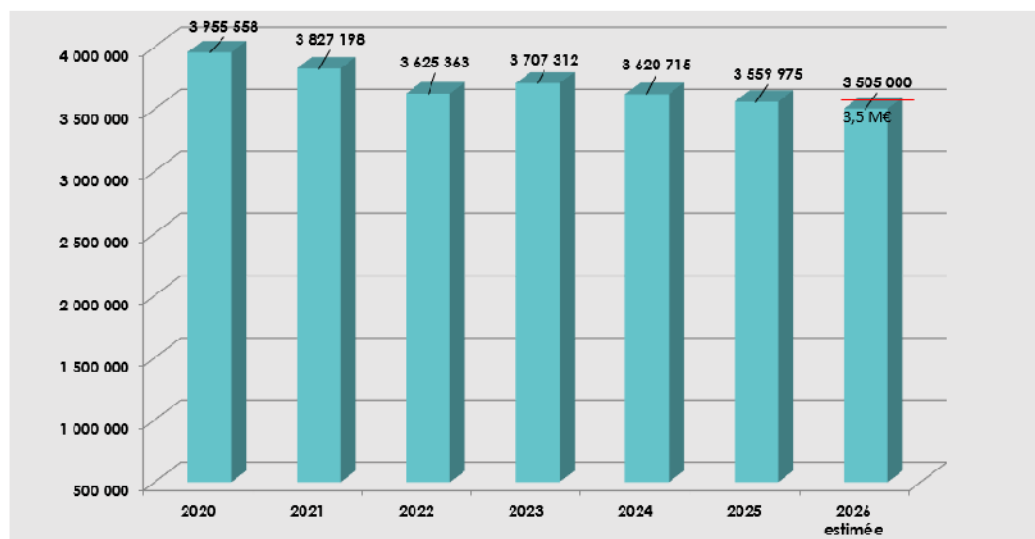
Redevances R1 et R2

– Redevance R1

La R1 ou redevance dite de « fonctionnement » couvre des dépenses annuelles de fonctionnement supportées par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant dans la concession. Elle est calculée en fonction, notamment, de la longueur des réseaux concédés, de la population couverte par la concession et de la durée du contrat. Chaque année, elle est revalorisée de l'indice ING (Ingénierie).



– Redevance R2



La redevance R2 est calculée à partir des travaux d'effacements et des investissements réalisés par le Siéml dans un objectif de transition énergétique et notamment de différer le renforcement des réseaux. Les travaux concernés sont ceux de l'exercice n-2. Le produit est également revalorisé de l'indice ING. Pour les exercices 2021 et suivants, la baisse de la R2 a été atténuée grâce à la formule de lissage prévue au contrat de concession de 2019. Le produit de la R2 versé est issu depuis 2021, de la R2, perçue et non plus calculée, au titre des quatre années précédentes plus l'année en cours. Cette formule de lissage permet une certaine stabilité de la recette. C'est d'ailleurs ce qui a permis d'atténuer la chute

de la R2 du fait d'une baisse sensible des investissements liés aux effacements depuis l'exercice 2022. Sans ce mécanisme de lissage, la redevance 2025 aurait été de 3,03 M€ au lieu de 3,55 M€. Pour 2026, le mécanisme de lissage fonctionnera de nouveau pour atténuer la baisse continue des travaux sur les effacements.

Les orientations budgétaires 2026 :

DEPENSES				RECETTES			
	BP. 2025	ROB 2026	% BP à BP		BP. 2025	ROB 2026	% BP à BP
Personnel (Chap. 012)	6 852	7 105	3,7%	Prod. Exploitation	1 358	1 318	-2,9%
Charg. Gles (Chap.011)	4 448	4 725	6,2%	Contrib. Comm. E.Pu (*)	1 380	1 438	4%
Entretien Epu (*)	1 709	1 839	8%	Contrib. ALM TI	210	85	-60%
Etudes et aides à la décision TE	638	428	-33%	Contrib. Comm. Exp.	182	215	18,1%
Chaleur renouvelable	130	170	31%	Th./chaufferies/ACC	229	215	-6%
Location @robase	0	383	-	Subv. Ademe /FNCCR	255	0	-100%
Autres charg. Gles	1 971	1 905	-3%	FCTVA			
- dont 100 ans du Siéml	130	0	-				
- dont entretien /maintenance hors Epu	186	185	-1%				
- dont études-prestations hors TE	378	306	-19%				
-dont honoraires	85	90	6%				
- dont locations (notamment véhicules)	57	18	-69%				
Autres charges Fonct.	1 581	1 394	-12%	Contrib. Comm. Rembt Emprunt	341	188	-45%
- chap 65 charg. Gestion	1 301	1 236	-5%	TICFE nette	13 375	13 600	1,7%
- chap 67 charg. Except.	5	10	100%	Redevances R1 R2 Elec + R1 Gaz	5 020	4 975	-1%
- chap 68 provision CET	50	28	-45%	Contrib. SIG/BD ADRESSE	142	184	29%
- chap 68 provision Garantie emprunt	100	100	0%	Autres	430	313	-27%
- chap 68 provision vol de câbles	125	20	-84%	- dont sinistres/assurances	328	210	-36%
TOTAL	12 881	13 224	3%	TOTAL	22 922	22 530	-1,71%
Epargne de gestion	10 042	9 307	-7%	RH 2026 : + 3,7% - création de 3 postes au BP 2026			
Annuité (C+I)	2 503	2 220	-11,3%	3 agents pôle SETAO + 1 agent accueil (pas d'impact budgétaire)			
Intérêts	428	370	-13,6%	TICFE: Hypothèse : de + 1,7% par rapport au réalisé 2025- allègement en net intégrant reversement à Bougé en Anjou et Segré en Anjou Bleu			
Capital	2 075	1 850	-10,8%	Redevance R2 : baisse R2 (Erosion sur effacements)			
Autofinancement net	7 539	7 087	-6%	(*) Maintenance EPU en 2026 : Hors TI territoire intelligent ALM			

Les recettes de fonctionnement projetées sur 2026 à 22,530 M€ sont en baisse de 1,71 % par rapport au BP 2025.

Les principales variations sont :

- les redevances en baisse (- 1%) : cette baisse est la conséquence de la diminution progressive des réalisations sur les travaux d'effacement réalisés par le Siéml comme maître d'ouvrage ;
- les autres recettes comme les produits d'exploitation notamment (participations des collectivités) sont en baisse de 2,9 %. Cela s'explique par l'inscription en 2025 de deux années de participation d'ALM sur la gestion par le Siéml des travaux réalisés en matière d'éclairage public dans le cadre du programme Territoire intelligent ;
- les produits en provenance de l'ADEME et de la FNCCR sont en baisse de 6 %. En 2025, une bonification à percevoir dans le cadre du solde du contrat COTER avait été inscrite ; elle n'est pas reconduite en 2026. Le Siéml gère de nouveau ce fonds pour les 2 prochaines années dans le cadre du contrat CCRT3. Ces produits retracent également le dispositif d'aides au suivi et à la maîtrise d'œuvre des projets de rénovation énergétique du bâti public tertiaire. Le Siéml accompagne les communes au dépôt des demandes d'aide et perçoit en contrepartie une rémunération au travers du programme ACTEE de la FNCCR ;
- la TICFE-C comme vu précédemment est projetée en hausse, de + 1,7 % par rapport au produit inscrit au BP 2025.

2 - DÉPENSES 2026

Pour 2026, il est proposé un volume de travaux de 40,59 M€ HT sur les réseaux (hors projet Territoire intelligent d'ALM).

13,78 M€ d'investissement sont prévus sur la thématique de la transition énergétique (hors budgets annexes).

Les dépenses de fonctionnement quant à elles sont projetées à + 3 % soit 13,224 M€ contre 12,881 M€ au budget primitif 2025, étant précisé les éléments ci-dessous.

- Les charges de personnel : pour 2026, sont présentées à hauteur de 7,10 M€ et affichent une évolution brute de 3,7 %.

L'évolution de la masse salariale est due notamment à une prévision d'augmentation des effectifs traduite par :

- trois créations de postes : un technicien·ne photovoltaïque / autoconsommation collective, un chargé·e d'opération chaleur renouvelable et un chargé·e de projet en achat d'énergie.

L'augmentation de la masse salariale est due également à l'augmentation des cotisations CNRACL (+ 4 points), et à l'augmentation du coût des mesures sociales (la participation employeur pour la prévoyance sera augmentée). Le glissement vieillesse technicité (GVT) représente 0,36 % de l'augmentation.

Par ailleurs, et comme cela sera détaillé dans la partie développée sur les ressources humaines, cette augmentation est en partie compensée par des recettes de plus de 831 k€ représentant + de 11 % des dépenses prévisionnelles du budget du personnel.

- Les charges à caractère général augmentent de 6,7 % en 2026 notamment du fait d'une hausse très significative sur le poste de location immobilière. En effet, les travaux d'extension et de rénovation du siège du Siéml, nécessiteront le déménagement des agents. Les équipes du Siéml seront localisées dans les locaux de l'espace @robase, 6 rue du château d'Orgemont à Angers.
- La maintenance éclairage public est en augmentation à 1,839 M€ contre 1,709 M€ en 2025. Cette augmentation est due notamment aux augmentations de contrôles techniques à réaliser sur le parc d'éclairage public.
- Les autres charges de gestion courante baissent de 5 % du fait de la diminution notamment de la participation versée à Angers Loire métropole sur la maintenance dans le cadre de la convention de quasi-régie (2 exercices inscrits en 2025). Les aides dans le cadre des actions POLLINISER et MOBILPRO sont également en baisse de 40 %.
- Les autres dépenses relatives aux provisions sont en baisse, notamment la provision pour vol de câbles qui passe de 125 k€ à 20 k€.

Il se dégage ainsi **une épargne de gestion de 9,307 M€ au projet de budget 2026 contre 10,42 M€ au BP 2025 soit une baisse de 7 %.**

Cette diminution est la conséquence directe de recettes prévisionnelles à la baisse alors que les dépenses sont, elles, en hausse.

L'autofinancement net ressort ainsi à 7,08 M€ contre 7,539 M€ soit une baisse de près de 6 % par rapport au BP 2025.

S'agissant de l'investissement,

- **Pôle Construction et conception des réseaux (CCR)**

S'agissant des travaux, pour 2026, au vu des financements évoqués ci-dessus, il est proposé les travaux de distribution publique sur les différents programmes tels qu'ils figurent ci-dessous :

	Montants HT	dont financé par le Siéml
Renforcement des réseaux	4,716 M€	1,366 M€
Effacement des réseaux	6,666 M€	2,058 M€
Sécurisation	5,091 M€	1,247 M€
Extensions	5,200 M€	1,071 M€
Soit	21,673 M€	5,981 M€ (27,5%)*

(*) Soit un autofinancement du syndicat supérieur à celui de 2025 (26,5 %).

Vous trouverez ci-dessous les programmes de travaux de réseaux (HT) envisagés pour l'année 2026 (les crédits sont présentés hors gestion en AP/CP afin de permettre une comparaison avec les exercices antérieurs) :

PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES			FINANCEMENTS				
Distribution publique et hors DP	Montants 2026		FACÉ/ FONDS VERT	ENEDIS	Particip. Fonds de Concours	SYNDICAT	
						Autofinan.	Emprunt
Renforcements :	11%	4 716 667 €	3 350 600 €			1 366 067 €	- €
Renforcements listés		4 235 042 €	3 044 600 €			1 190 442 €	
Renforcements urgents		- €				- €	
Renforcements annexes aux extensions		211 250 €	100 000 €			111 250 €	
Renforcements et augmentation Puissance		270 375 €	206 000 €			64 375 €	
Effacements des réseaux	16%	6 666 667 €	962 900 €	500 000 €	3 145 275 €	2 058 492 €	- €
Sécurisation	12%	5 091 667 €	3 844 900 €	-	- €	286 700 €	960 067 €
Sécurisation des réseaux S		5 091 667 €	3 844 900 €			286 700 €	960 067 €
Extensions	12%	5 200 000 €	- €	2 080 000 €	2 048 352 €	371 648 €	700 000 €
Extensions < 36kVA		1 950 000 €		780 000 €	560 503 €	109 497 €	500 000 €
Extensions > 36kVA		400 000 €		160 000 €	58 963 €	131 037 €	50 000 €
Extensions HTA		400 000 €		160 000 €	115 751 €	24 249 €	100 000 €
Desserte intérieure des lotissements		2 315 000 €		926 000 €	1 273 250 €	65 750 €	50 000 €
Desserte extérieure des lotissements		135 000 €		54 000 €	39 885 €	41 115 €	
Travaux Hors DP	49%	20 717 698 €	- €		15 486 826 €	5 230 872 €	- €
Eclairage public hors TI		9 672 365 €			6 138 323 €	3 534 042 €	
Eclairage public TI *		4 250 000 €			2 553 170 €	1 696 830 €	
Génies civils et divers EP		6 795 333 €			6 795 333 €	- €	
TOTAL TRAVAUX HT		42 392 699 €	8 158 400 €	2 580 000 €	20 680 453 €	9 313 779 €	1 660 067 €
			19%	6%	49%	26%	
Pour mémoire BP 2025		40 642 141 €	8 344 200 €	2 580 000 €	18 830 432 €	8 937 509 €	1 800 000 €

Le programme des sécurisations est stable notamment pour permettre de bénéficier de l'enveloppe la plus élevée possible de FACÉ et accompagner la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. Les travaux de renforcement sont en hausse pour ces mêmes raisons. Les crédits relatifs aux extensions sont reconduits à l'identique de 2025. Le programme des effacements est stable au regard des demandes prévisionnelles transmises par les collectivités. Ce montant pourra être réajusté dans le courant de l'exercice 2026 si les sollicitations se font plus nombreuses.

- **Pôle Exploitation, données et territoire Connecté (EDTC)**

A ces **21,673 M€ HT** de travaux de distribution publique, viendront s'ajouter **20,717 M€** de travaux communaux et pour tiers susceptibles d'être confiés au syndicat en éclairage public, génie civil télécommunications et divers, dont une charge du syndicat de 5,230 M€. Parmi ces travaux, l'éclairage public relatif au projet de Territoire intelligent sur le périmètre d'Angers Loire Métropole, pèse pour **4,2 M€ HT**.

Il est ici précisé que ces travaux entrent dans le cadre d'un marché global de performance passé par la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole. Ils sont suivis techniquement par le syndicat mais les mouvements financiers ne seront pas tous intégrés en direct dans le budget. Seul le concours apporté par le Siéml pour le financement de ce projet est comptabilisé, et ALM fait son affaire personnelle de la gestion quotidienne des factures et de l'exécution financière. La participation prévue est de **1,69 M€**.

Pour mémoire, les travaux d'effacement seront suivis dans le cadre d'une autorisation de programme (AP), les crédits seront votés sur trois ans de façon pluriannuelle. Seuls les crédits de paiement donnant lieu à un paiement effectif sur l'exercice seront inscrits au budget prévisionnel 2026.

Le programme de rénovations d'éclairage public pour 2026 sera de **2 M€ HT**. Il sera géré en AP (comme les programmes précédents depuis 2023) et les crédits de paiements seront étalés sur 2 ans.

Pour finir, en 2026, ce sont 1,925 M€ de subventions nouvelles prévisionnelles qui seront inscrites pour financer le budget annexelRVE afin de décliner le programme de déploiement des bornes issu du schéma directeur des IRVE.

- **Pôle Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel (SETAO)**

Les orientations budgétaires 2025 s'articulent autour de différents projets :

	Montants TTC
Gestion déléguée du Fonds chaleur	4,00 M€
Aides à l'efficacité énergétique	2,39 M€
Chaleur renouvelable	0,90 M€
Subvention plan gaz	0,10 M€
Participation SAS et éolien	1,50 M€
Avance BA Réseau de chaleur	4,89 M€
Soit	13,78 M€

Les crédits d'investissement en faveur de la transition énergétique continuent leur progression, à + 3,40 M€ (soit + 33 %). Les projets de réseaux de chaleur entrent dans une phase opérationnelle nécessitant un effort supplémentaire du budget principal. Il est à noter que les nouvelles dépenses ne génèrent pas de recettes immédiates, mais produisent des revenus de manière progressive et échelonnée sur le long terme, notamment grâce à la vente de chaleur issue des chaufferies et des réseaux de chaleur, amortis sur des périodes de 20 à 25 ans. C'est pourquoi il sera nécessaire dès l'exercice 2026 de se réinterroger sur le mode de financement des opérations relatives aux réseaux de chaleur afin de trouver un modèle

économique équilibré qui permettra à la fois de réaliser ces projets et de préserver les marges de manœuvre financière du budget principal du Siéml.

- **Pôle Conseil, organisation et ressources (COR)**

Les opérations de rénovation de la chapelle de Beuzon et l'opération du Village des Syndicats sont deux projets immobiliers portés par le Siéml. La première opération permettra la rénovation d'une chapelle du 16^{ème} siècle et la création de nouveaux espaces de réunion. La deuxième opération permettra d'accueillir sur le site du siège du Siéml, deux autres syndicats que sont les Syndicats d'eau de l'Anjou (SEA) et le Syndicat de déchets, 3R d'Anjou. Les crédits de paiement prévus pour 2026 augmentent fortement, les deux projets entrant sur cet exercice en phase de travaux :

	Montants TTC
Rénovation de la chapelle de Beuzon	1,49 M€
Village des Syndicats	2,88 M€

Afin de financer le projet du Village des Syndicats, le Siéml va recourir à un emprunt de 6,8 M€ auprès de la Banque des Territoires. L'encours de dette du Siéml va donc augmenter significativement au cours des deux prochains exercices, notamment pour le financement de ces deux projets immobiliers. Il est à préciser que le loyer qui sera demandé à nos partenaires le SEA et 3 R d'Anjou, intègre dans son calcul les intérêts prévisionnels de l'emprunt.

Le plan de renouvellement de notre flotte de véhicules entre dans sa troisième et dernière année. L'enveloppe pour 2026 sera de 0,254 M€. S'ajoute à cela une enveloppe de 10 000 € pour des achats de vélos de fonction (renouvellement de la flotte et nouvelles attributions).

Enfin, une enveloppe de 500 k€ sera consacrée à l'investissement dans les solutions informatiques. On peut citer pour exemple le logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour suivre la maintenance du réseau d'éclairage public qui fera l'objet d'une nouvelle mise en concurrence. L'outil actuel n'apporte pas satisfaction au service éclairage public, dont les activités nécessitent un logiciel plus performant notamment pour lui permettre le suivi des travaux de rénovation en éclairage public. Cet outil sera également mis à la disposition des communes et EPCI ayant transféré au Siéml la compétence « éclairage public ».

LES BUDGETS ANNEXES

S'agissant du **budget annexe IRVE**, le projet de budget pour 2026 prévoit la poursuite de l'implantation de nouvelles bornes conformément aux conclusions tirées du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) adopté en 2023 par le conseil syndical. Depuis l'adoption du schéma, l'implantation des bornes a été retardée du fait notamment de l'intervention des Architectes des bâtiments de France qui ont demandé notamment des modifications de couleur des bornes installées sur les sites classés. Par ailleurs, les ABF ont émis de nombreuses sujétions pour l'implantation des bornes en zone protégée, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter très sensiblement le temps d'obtention des autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre du schéma, le besoin en Maine-et-Loire à horizon 2030 est estimé à plus de 2 500 bornes, alors qu'il en existait moins de 650 au moment du démarrage de l'étude en 2022. Le Siéml déploiera, en complément des opérateurs privés, de nouvelles bornes notamment dans les zones blanches, avec pour objectif, pour la fin du premier semestre 2026, un parc de 450 bornes.

Dans le cadre du déploiement de points de charge (de 7 à 50 kVA) conforme aux orientations du SDIRVE, la participation financière des collectivités, ayant transféré la compétence au syndicat, sera de 25 %.

Par ailleurs, une phase de remplacement des bornes déployées en 2015 va être nécessaire compte tenu de leur obsolescence.

Au total, 1,2 M€ de travaux nouveaux d'installation de bornes qui est prévu sur 2026.

En 2026, il sera proposé aux nouveaux élus, la transformation de la structuration du réseau IRVE « Ouest charge ». Un nouvel écosystème pourrait être créé et se composer d'une société publique locale, d'une société d'économie mixte et d'un GIE. Il regrouperait initialement 4 syndicats d'énergies, le Siéml, le Syndicat d'Energies du Finistère (SDEF), le Territoire d'Energies de la Loire-Atlantique (TE44), et le Syndicat d'Energies d'Ile-et-Vilaine (SDE35). Afin de rendre cette décision possible, il est prévu au projet de budget 2026, une enveloppe de 1,25 M€ pour l'achat de parts sociales.

La section de fonctionnement prend en compte notamment les abonnements des contrats d'électricité et le coût de l'énergie ainsi que la maintenance des bornes, la monétique et la supervision des bornes.

Le budget affichera un montant global de crédits nouveaux en fonctionnement et en investissement de 5,09 M€ contre 3,85 M€ en 2025.

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	BP 2025	ROB 2026		BP 2025	ROB 2026
IRVE			IRVE		
Chap. 011 Charges à caractère général	1 077 000,00	1 692 000,00	Chap. 70 Produits des services, du domaine	726 000,00	1 200 000,00
Charges de fonctionnement			706 Prestations de services aux usagers	726 000,00	1 200 000,00
6061 Abonnements+ Coût de l'énergie	600 000,00	1 200 000,00	7087 Sponsoring Salon des Véhicules électriques		
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement					
60681 Abonnement mensuels supervision compteurs	16 000,00	16 000,00			
618 Abonnement supervision	170 000,00	232 000,00	Chap. 74 Dotations et participations	354 130,60	502 102,00
60681 Abonnement et connexion des usagers			741 Subvention du Budget Principal	354 130,60	502 102,00
6156 Maintenance des bornes	254 000,00	212 000,00			
6236 Catalogues et imprimés	2 000,00	10 000,00			
6238 Salon des véhicules électriques+journée BtoB	31 000,00	10 000,00	Chap. 77 Recettes exceptionnelles	0,00	
6257 Réceptions	2 000,00	2 000,00			
6287 Rembt SDE frais portage GIREVE	2 000,00	10 000,00			
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	102,00	102,00			
6541 Admissions en non valeur	100,00	100,00			
6588 Arrondis de TVA	2,00	2,00			
Chap. 67 Charges exceptionnelles	0,00				
6718 Indemnité imprévision	0,00				
Chap. 68 Provision pour risques et charges	10 000,00	10 000,00			
68x Provision pour risques et charges	10 000,00	10 000,00			
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 087 102,00	1 702 102,00	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 080 130,60	1 702 102,00
Opérations d'ordre	310 000,00	470 000,00	Opérations d'ordre	316 971,40	470 000,00
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			777 Amortissement des subventions équipt reçues	304 000,00	470 000,00
6811 Amortissement des dépenses d'équipement	175 000,00	223 000,00	002 Excédent de fonctionnement reporté	12 971,40	
023 Virement à la section d'investissement	135 000,00	247 000,00			
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 397 102,00	2 172 102,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 397 102,00	2 172 102,00
DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT	BP 2025	ROB 2026		BP 2025	ROB 2026
IRVE			IRVE		
Chap. 20 Immo. Incorporables	6 000,00		Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
2051 Concessions et droits assimilés	6 000,00		1068 Affectation du résultat		
			Chap. 13 Subvention d'équipement	2 130 953,72	2 450 000,00
			Subvention Equipement Ademe+Advenir	761 160,31	323 313,00
Chap. 23 Immo. En cours	2 142 735,73	1 200 000,00	1311 +report Facé et ADEME		
2317 Installations de bornes SDIRVE+reports	1 992 735,73	1 200 000,00	1314 Subvention Equipement communes/EPCI	209 239,65	201 562,00
2315 Installations de bornes Parking ALM			1316 Subvention Equipement SIEML	1 160 553,76	1 925 125,00
2315 Installations de borne rapide Siéml	150 000,00				
Chap.26 Participations et créances rattachées à de	0,00	1 250 000,00			
261 Titres de participation	0,00	1 250 000,00			
TOTAL OPERATIONS REELLES	2 148 735,73	2 450 000,00	TOTAL OPERATIONS REELLES	2 130 953,72	2 450 000,00
Opérations d'ordre	304 000,00	470 000,00	Opérations d'ordre	321 782,01	470 000,00
13911 Amortissement des subventions équipt reçues			28175 Amortissement des investissements	175 000,00	223 000,00
13912 Amortissement des subventions équipt reçues			21751 Installations complexes spécialisées (borne)		
13914 Amortissement des subventions équipt reçues			021 Virement de la section de fonctionnement	135 000,00	247 000,00
13916 Amortissement des subventions équipt reçues	304 000,00	470 000,00	001 Résultat d'investissement reporté	11 782,01	
TOTAL INVESTISSEMENT	2 452 735,73	2 920 000,00	TOTAL INVESTISSEMENT	2 452 735,73	2 920 000,00
TOTAL GENERAL IRVE	3 849 837,73	5 092 102,00		3 849 837,73	5 092 102,00

Sur le **budget annexe GNV**, en fonctionnement, les crédits ouverts porteront sur les charges de gestion de la station ainsi que les dotations aux amortissements y afférentes pour un montant total de 43,5 k€. Il n'est pas prévu d'investissements nouveaux en 2026. Le montant du budget est en baisse de 55 % car la station GNV sera fermée pendant la durée des travaux du Village des Syndicats dès le mois d'avril 2026.

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	BP 2025	ROB 2026		BP 2025	ROB 2026
GNV	79 419,47	26 500,00	GNV	71 000,00	26 500,00
Chap. 011 Charges à caractère général	79 167,47	26 500,00	Chap. 70 Produits des services, du domaine	71 000,00	26 500,00
Charges de fonctionnement			7061 Redevance Usagers	41 000,00	10 000,00
60611 Fourniture Gaz naturel	65 000,00	21 500,00	7062 Redevance SIEML	30 000,00	16 500,00
61528 Entretien et réparation sur station GNV					
6156 Maintenance annuelle	14 167,47	5 000,00	Chap. 74 Dotations et participations	0,00	0,00
			741 Subvention du Budget Principal	0,00	
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	252,00	0,00			
6541 Admissions en non valeurs	250,00	0,00			
658 Charges diverses de gestion courante	2,00				
TOTAL OPERATIONS REELLES	79 419,47	26 500,00	TOTAL OPERATIONS REELLES	71 000,00	26 500,00
Opérations d'ordre	8 500,00	8 500,00	Opérations d'ordre	16 919,47	8 500,00
6811 Amortissement de la station GNV	8 500,00	8 500,00	777 Amortissement des subventions équitreçues	8 500,00	8 500,00
			002 Excédent de fonctionnement reporté	8 419,47	
TOTAL FONCTIONNEMENT	87 919,47	35 000,00		87 919,47	35 000,00
DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT	BP 2025	ROB 2026		BP 2025	ROB 2026
GNV	0,00	0,00	GNV	0,00	0,00
Chap. 23 Immo. En cours	0,00	0,00	Chap. 13 Subvention d'équipement	0,00	0,00
2318 Travaux	0,00	0,00	1316 Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00	0,00	TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00	0,00
Opérations d'ordre	8 500,00	8 500,00	Opérations d'ordre	8 500,00	8 500,00
13916 Amortissement des subventions reçues	8 500,00	8 500,00	28138 Amortissement de la station GNV	8 500,00	8 500,00
TOTAL INVESTISSEMENT	8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
TOTAL GENERAL GNV	96 419,47	43 500,00		96 419,47	43 500,00

S'agissant du **budget annexe relatif au PCRS** (plan corps de rue simplifié), il n'y aura pas de nouveauté sur le budget 2026. Les dépenses d'investissement se limiteront à des licences de logiciel et aux remboursements de dette.

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de dette sera de 1,22 M€. Lorsque les résultats seront repris en juin 2026, le budget supplémentaire prévoira le remboursement de l'emprunt contracté en décembre 2022 auprès de la Caisse d'Épargne. Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû sur ce prêt sera de 762,8 k€. Des pénalités de remboursement seront également à prévoir. Cela permettra d'utiliser une partie de l'excédent constaté sur ce budget du fait notamment de la perception d'une subvention FEDER pour 600 k€.

Des dépenses de fonctionnement réelles sont également prévues, notamment des charges de personnel, des frais de mise à jour du PCRS et de maintenance.

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	BP 2025	ROB 2026	FONCTIONNEMENT	BP 2025	ROB 2026
PCRS			PCRS		
Chap. 011 Charges à caractère général	121 920,13	74 800,00	Chap. 70 Produits des services, du domaine	413 448,00	398 502,00
Charges de fonctionnement			703881 Redevance partenaires dont Siéml	343 448,00	
6156 Maintenance logiciel SIG plateforme web	18 000,13	19 800,00	ENEDIS		101 480,00
611 Hébergement web	54 000,00	22 000,00	EPCI		123 619,00
6114 Prestations de contrôle mise à jour PCRS	24 000,00	15 000,00	Cnes gérant leur Ep		9 062,00
617 Etudes	18 000,00	18 000,00	Siéml		65 839,00
6188 Autres frais divers	7 920,00		Siéml pour amortissement	70 000,00	98 502,00
Chap. 012 Charges de personnel	190 000,00	195 700,00			
6215 Personnel affecté du budget principal	190 000,00	195 700,00			
Chap. 66 Charges financières	26 522,00	24 720,00			
66111 Charges financières - intérêts emprunt	26 522,00	24 720,00			
TOTAL OPERATIONS REELLES	338 442,13	295 220,00	TOTAL OPERATIONS REELLES	413 448,00	398 502,00
Opérations d'ordre	535 005,87	553 282,00	Opérations d'ordre	460 000,00	450 000,00
6811 Amortissement des dépenses d'équipement	530 000,00	520 000,00	777 Amortissement des subventions équipt reçues	460 000,00	450 000,00
023 Virement section d'investissement		33 282,00	002 Excédent de fonctionnement reporté		
002 Déficit de fonctionnement reporté	5 005,87				
TOTAL FONCTIONNEMENT	873 448,00	848 502,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	873 448,00	848 502,00
DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT	BP 2025	ROB 2026	INVESTISSEMENT	BP 2025	ROB 2026
PCRS			PCRS		
Chap. 13 Subvention d'équipement	14 642,00	0,00	Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 390,00	450,00
1316 Subvention Equipement Siéml	14 642,00		10222 FCTVA	1 390,00	450,00
Chap. 16 Dettes et assimilées	87 150,00	88 952,00	Chap. 13 Subvention d'équipement	14 749,60	0,00
1641 Rembt du capital des emprunts	87 150,00	88 952,00	1312 Subvention région+FEDER (dont 86K€ reports unigt)		
1641 Rembt anticipé			13148 Subvention Equipement communes gérant leur E	14 749,60	
Chap. 20 Immo. Incorporelles	6 000,00	14 780,00	13158 Subvention Equipement EPCI (reports unigt)		
2031 Frais d'Etudes - AMO					
2051 Logiciels	6 000,00	14 780,00			
Chap. 21 Immo. Corporelles	3 500,00	0,00	Chap. 16 Dettes et assimilées		
21838 Acquisition mat. Informatique	3 500,00		1641 Emprunt en euros		
Chap. 23 Immo. En cours					
2318 Acquisition PCRS					
TOTAL OPERATIONS REELLES	111 292,00	103 732,00	TOTAL OPERATIONS REELLES	16 139,60	450,00
Opérations d'ordre	460 000,00	450 000,00	Opérations d'ordre	2 089 596,08	553 282,00
139x Amortissement des subventions équipt reçues	460 000,00	450 000,00	28x Amortissement des investissements	530 000,00	520 000,00
13912 Amortissement des subventions équipt reçues			001 Résultat d'investissement reporté	1 559 596,08	
			021 Virement de la section de fonctionnement		33 282,00
TOTAL INVESTISSEMENT	571 292,00	553 732,00	TOTAL INVESTISSEMENT	2 105 735,68	553 732,00
TOTAL GENERAL PCRS	1 444 740,00	1 402 234,00	TOTAL GENERAL PCRS	2 979 183,68	1 402 234,00

Et enfin, le nouveau budget annexe Réseau de chaleur retrace les écritures comptables relatives aux réseaux de chaleur gérés directement en régie par le Siéml ou portés par la SEM ALTER. Pour mémoire, ce budget a été créé par la délibération n°18/2024 du 26 mars 2024. Il est géré en hors taxe, dispose d'une autonomie financière et suit l'instruction comptable M4 des services publics industriels et commerciaux.

Pour 2026, les prévisions budgétaires concerneront six projets.

Deux projets de réseaux de chaleur dont les travaux seront suivis en régie :

- réseau de Sèvremoine à Montfaucon-Montigné,
- réseau d'Orée d'Anjou à Champtoceaux.

4 projets de plus grande envergure portés par la SEM ALTER :

- réseau de Noyant-Village,
- réseau de Mazé-Milon,
- réseau de Chemillé,
- réseau de Chateauneuf-sur-Sarthe

Ils nécessiteront une avance du budget principal de l'ordre de 4,9 M€ au fur et à mesure du lancement de chaque projet.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	ROB 2026		ROB 2026
RESEAU CHALEUR ET DE FROID	590 000,00	RESEAU CHALEUR ET DE FROID	760 000,00
Chap. 011 Charges à caractère général	170 000,00	Chap. 70 Produits des services, du domaine	760 000,00
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie...) St Georges/L	60 000,00	701 Ventes de produits finis et intermédiaires - St Georges/L	100 000,00
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie...) Montfaucon	31 000,00	701 Ventes de produits finis et intermédiaires - Montfaucon	10 000,00
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie...) Champloceaux	47 000,00	701 Ventes de produits finis et intermédiaires - Champloceaux	10 000,00
6132 Location St Georges/L	1 000,00	7088 Autres produits (CEE) St Georges/L	
6156 Maintenance St Georges/L	10 000,00	7088 Autres produits (CEE) Montrevault/Evre (St Pierre Montlimart)	
6156 Maintenance Montfaucon	10 000,00	7088 Autres produits (CEE) Montfaucon	370 000,00
6156 Maintenance Champloceaux	10 000,00	7088 Autres produits (CEE) Champloceaux	270 000,00
618 Divers (GTB abonnements) St Georges/L			
6262 Frais de télécommunications - (A détailler par site?)	1 000,00		
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	0,00	Chap. 74 Dotations et participations	
TOTAL OPERATIONS REELLES	170 000,00	TOTAL OPERATIONS REELLES	760 000,00
Opérations d'ordre	590 000,00	Opérations d'ordre	
6811 Amortissement		777 Amortissement des subventions équipt reçues	
023 Virement à la section d'investissement	590 000,00	001 Résultat reporté	
TOTAL FONCTIONNEMENT	760 000,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	760 000,00
DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	ROB 2026		ROB 2026
RESEAU CHALEUR ET DE FROID	5 487 400,00	RESEAU CHALEUR ET DE FROID	5 487 400,00
Chap. 20 Immo. Incorporelles	300 000,00	Chap. 13 Subvention d'équipement	0,00
2031 Maîtrise d'œuvre St Georges/L reports		1311 Subvention fond chaleur Montrevault/Evre (St Pierre Montlimart)	
2031 Maîtrise d'œuvre Sèvremoine (Montfaucon Montigné)+ reports		1311 Subvention fond chaleur Sèvremoine (Montfaucon Montigné)	
2031 Maîtrise d'œuvre Orée d'Anjou		1311 Subvention fond chaleur Orée d'Anjou (Champloceaux)	
2031 MOD Montrevault/Evre (St Pierre Montlimart)		1311 Subvention fond chaleur (St Georges sur Loire) report	
2031 MOD Hauts d'Anjou (Chateaufort/Sarthe)			
2031 Maîtrise d'œuvre Noyant Villages	125 000,00		
2031 Maîtrise d'œuvre Mazé-Millon	125 000,00		
2031 MOD Chemillé	50 000,00		
Chap. 21		Chap. 16 Dettes et assimilées	4 897 400,00
2128 Acquisition		1687 Autres dettes (avance du budg pcpal) St Georges/L	
Chap. 23 Immo. En cours	5 187 400,00	1687 Autres dettes (avance du budg pcpal) Sèvremoine	4 897 400,00
2317 Travaux St Georges/L (reports)	10 000,00	1687 Autres dettes (avance du budg pcpal) Orée d'Anjou	
2317 Travaux Sèvremoine Montfaucon	750 000,00	1687 Autres dettes (avance du budg pcpal) Montrevault/Evre	
2317 Travaux Orée d'Anjou Champloceaux	750 000,00	1687 Autres dettes (avance du budg pcpal) Hauts d'Anjou	
2317 Travaux Noyant	1 250 000,00	1687 Autres dettes (avance du budg pcpal) Noyant Villages	
2317 Travaux Mazé Milon	1 250 000,00	1687 Autres dettes (avance du budg pcpal) Mazé-Millon	
237 Avance études Montrevault/Evre (St Pierre Montlimart)		1687 Autres dettes (avance du budg pcpal) Chemillé	
237 Avance Alter études Chemillé	100 000,00		
237 Avance Alter études Hauts d'Anjou (Chateaufort/Sarthe)	15 000,00		
238 Avance travaux Montrevault/Evre (St Pierre Montlimart)			
238 Avance travaux Hauts d'Anjou (Chateaufort/Sarthe)	1 000 000,00		
Chap. 458 Opération sous mandat	31 200,00	Chap. 458 Opération sous mandat	31 200,00
4581X Champloceaux - Remboursement travaux secondaire	31 200,00	4582x Champloceaux - Remboursement travaux secondaire	31 200,00
TOTAL OPERATIONS REELLES	5 487 400,00	TOTAL OPERATIONS REELLES	4 897 400,00
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	590 000,00
139x Amortissement des subventions équipt reçues		28x Amortissement	
		021 Virement de la section de fonctionnement	590 000,00
		001 Résultat reporté	
2317 Intégrati on des études au travaux		2031 Intégrati on des études au travaux	
TOTAL INVESTISSEMENT	5 487 400,00	TOTAL INVESTISSEMENT	5 487 400,00
TOTAL GENERAL	6 247 400,00	TOTAL GENERAL	6 247 400,00

En 2026, une réflexion sera menée sur la structuration de l'activité relative aux réseaux de chaleur afin d'assurer la viabilité économique des projets et leur soutenabilité financière par le Siéml.

Synthèse des orientations budgétaires consolidées pour 2026 :

En millions d'euros

Recettes Réelles de fonctionnement	25,52
Charges Réelles de Fonctionnement (hors dette)	16,51
EPARGNE DE GESTION	9,01
Annuité dette dont	2,33
Intérêts	0,39
Capital (Hors OCLT)	1,94
A = Capacité d'Autofinancement Nette	6,67
Recettes Réelles d'Investissement (hors 1068 et hors Emprunts)	44,26
Dépenses Réelles d'Investissement (hors chap. dépenses imprévues et dette)	72,73
B = Besoin de Financement	28,47
A - B = Capacité de Financement	-21,80
Affectation du résultat de fonctionnement	0,00
Excédent ou Déficit d'investissement reporté	0,00
Solde des Restes à Réaliser	0,00
Emprunts	-21,80

Pour conclure sur les orientations budgétaires pour 2026, la hausse des dépenses de la section de fonctionnement continue (+ 3 % hors dette) alors même que les recettes de fonctionnement sont en baisse (- 1,71%). Cela a pour conséquence une baisse de l'autofinancement prévisionnel sur le budget principal de 6%. En consolidé - budget principal et budgets annexes -, l'autofinancement est en baisse à 6,67 M€ contre 8,37 M€ au DOB 2025.

En conclusion, le programme d'investissement 2026 sera particulièrement ambitieux en cette fin de mandat :

- l'enveloppe sur les programmes nouveaux de travaux de réseaux sera de (40,59 M€ HT).
- les dépenses dédiées à la transition énergétique augmentent de + de 30 % pour atteindre (13,78 M€), notamment dans le domaine des réseaux de chaleur,
- les projets immobiliers entrent dans une phase de travaux et s'élèveront à 4,37 M€ en prévisionnel.

Le projet de budget primitif se bouclerait en théorie avec un emprunt prévisionnel de près de 22 M€, montant très élevé puisque le **budget sera voté exceptionnellement cette année de manière anticipée compte tenu des élections municipales et donc sans la reprise des résultats**. Un budget supplémentaire sera voté d'ici la fin du premier semestre 2026 et permettra d'atterrir sur un montant plus ajusté. Le recours à l'emprunt devrait atteindre tout de même les 15 M€, niveau très supérieur à la moyenne du recours à l'emprunt du mandat qui se situe autour des 3 M€.

Une prospective financière réalisée au fil de l'eau conjuguée avec le questionnement du modèle de structuration des services publics industriels et commerciaux du Siéml, seront incontournable d'ici l'exercice 2027 pour permettre à la future mandature de se saisir pleinement des enjeux énergétiques qui nous attendent.

Le Siéml confirme son rôle contracyclique, c'est-à-dire sa capacité à soutenir l'investissement public lorsque le contexte économique pourrait inciter à la prudence ou au repli. En maintenant un niveau d'intervention élevé dans les périodes de tension budgétaire ou d'incertitude, il contribue à stabiliser

l'activité économique locale, à sécuriser les projets des collectivités et à préparer les conditions d'un développement territorial durable. En 2026, cette dynamique se traduit par la poursuite de projets territoriaux majeurs, notamment dans la transition énergétique et l'adaptation des infrastructures : modernisation et sécurisation des réseaux électriques, développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, renforcement des réseaux de communication nécessaires aux compteurs intelligents, ou encore les aménagements liés à la production d'énergies renouvelables.

DEUXIÈME PARTIE - LES ORIENTATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les ressources humaines doivent faire l'objet d'une section spécifique dans le rapport d'orientations budgétaires et présenter ainsi les principaux indicateurs de fonctionnement pour l'année écoulée, tout en détaillant les perspectives de développement envisagées pour l'année à venir.

L'année 2025 a permis au Siéml de consolider son organisation et de stabiliser ses effectifs après plusieurs années de croissance et de renouvellement important. Dans un contexte national marqué par la prudence budgétaire et des évolutions réglementaires continues, les services RH ont poursuivi leur mission en alliant gestion opérationnelle des effectifs et préparation stratégique des compétences et de l'organisation.

Alors que le projet de loi de finances est toujours en discussion au Parlement, le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la réforme de l'État, a annoncé qu'il n'y aurait pas de revalorisation salariale globale dans la fonction publique en 2026, compte tenu du contexte actuel de contrainte budgétaire. Après avoir été augmenté de 3,5 % en 2022 et de 1,5 % en 2023, le point d'indice sera à nouveau gelé pour la troisième année consécutive.

Pour 2026, la stratégie RH du Siéml s'articule autour de trois priorités :

- stabiliser et structurer les effectifs et services,
- consolider la qualité de vie au travail et l'engagement des agents,
- moderniser le pilotage et la gouvernance RH, en intégrant outils numériques et approche prospective.

1- BILAN RH ET INDICATEURS D'ACTIVITÉS 2025

Le Siéml a consolidé cette année l'organigramme mis en place en 2024 et est entré désormais dans une phase de stabilisation des effectifs, visant à contenir la masse salariale, à compétences et activités constantes.

L'année 2025 est marquée par la création de deux (2) nouveaux emplois permanents à temps complet et deux (2) postes d'apprentis, répondant à des besoins stratégiques identifiés. Malgré cette stabilisation, le rythme des recrutements est resté soutenu cette année, avec l'arrivée de seize (16) nouveaux agents, notamment pour finaliser les recrutements sur les postes créés en 2024. A ce jour, quatre (4) emplois permanents restent vacants, pour lesquels les procédures de recrutement sont en cours ou le seront prochainement.

A. STRUCTURATION ET EVOLUTION ET DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2025, le tableau des emplois et des effectifs du Siéml affichera cent douze (112) postes budgétaires répartis comme suit :

101 postes permanents ;
4 contrats de projet ;
4 postes dédiés à l'apprentissage ;
3 postes temporaires pour répondre à des besoins de remplacement ou de pics d'activités ;

En intégrant les trois créations envisagées en 2026, l'effectif prévisionnel à fin 2026 s'établit à 113 agents rémunérés, dont 103 agents sur emplois permanents. Sur cinq ans, cela représente une hausse globale de l'effectif total de 66,2 %.

Les fonctions support ont grandement bénéficié de la dernière vague de recrutements : les effectifs permanents du pôle sont passés de 14 à 26 en l'espace de quatre ans. La finalisation du recrutement du responsable des systèmes d'information, qui devrait intervenir dans les prochaines semaines, permettra d'achever la structuration du pôle et de sécuriser nos systèmes d'information. Le renforcement des fonctions

supports permet désormais d'accompagner plus efficacement les services opérationnels, et de répondre à leurs besoins croissants en pilotage et évaluation, essentiels pour éclairer les décisions politiques.

Le pôle stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel (SETAO) a poursuivi ses recrutements dans les métiers émergents, renforçant la capacité du Siéml à répondre aux enjeux de la transition énergétique territoriale. Il compte désormais 23 agents

L'équipe des conseillers en énergie, désormais structurée, constitue la porte d'entrée pour nos adhérents vers une large gamme de prestations de conseil et d'accompagnement en planification énergétique, développement des énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie.

L'équipe de la maîtrise d'ouvrage a poursuivi son travail de conception et de suivi de projets structurants, en particulier dans le domaine des infrastructures de production de chaleur renouvelable et des réseaux de chaleur.

Le service planification et animation territoriales s'est renforcé par le recrutement sur les deux postes créés fin 2024 : une animatrice chaleur renouvelable, qui gère les fonds délégués par l'ADEME dans le cadre de la signature du troisième contrat de développement de la chaleur renouvelable, et un chargé d'études pour le photovoltaïque et l'autoconsommation collective, afin de mieux répondre à la demande croissante des collectivités. Le recrutement d'une coordinatrice administrative et financière assure désormais la coordination fonctionnelle du pôle, tant dans ses dimensions organisationnelles, administratives que financières.

Le pôle exploitation données et territoire connecté (EDTC) a pérennisé le poste d'assistante administrative et financière pour les services infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et géomatique, compte tenu du fort développement de l'activité de ces deux services. Enfin, le pôle conception et construction de réseaux (CCR) n'a pas connu de création d'emploi en 2025.

➤ Structuration des effectifs

L'évolution des effectifs entre 2024 et 2025 s'établit à 5,8 %, après une croissance cumulée de 60 % sur la période 2021-2025. Cette dynamique traduit le passage d'une phase de forte croissance à une phase de consolidation.

Au 31 décembre 2025, le Siéml comptera 109 agents : 49 contractuels (dont 4 apprentis) et 60 fonctionnaires. La part de contractuels, relativement élevée (45 %), s'explique principalement par la spécificité de certains métiers pour lesquels les recrutements statutaires n'ont pu aboutir. Les fonctions supports sont essentiellement pourvus par des fonctionnaires.

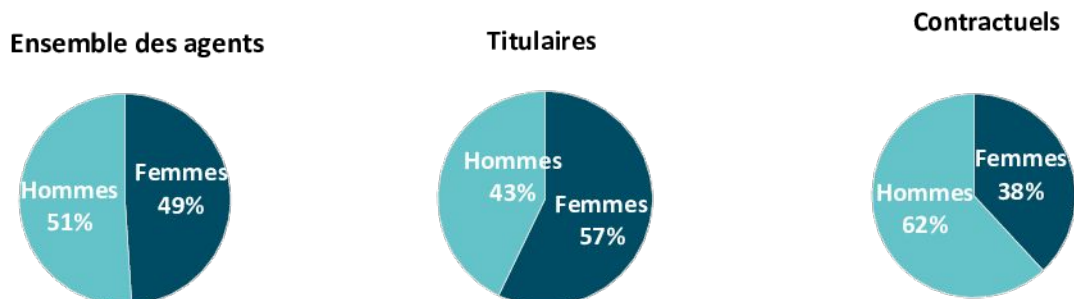
L'âge moyen des agents, hors apprentis, est de 43 ans, un niveau qui demeure stable depuis 2021. Après les nombreux départs à la retraite enregistrés entre 2015 et 2020, le renouvellement démographique est désormais achevé et les enjeux liés à la structure par âge des effectifs sont désormais maîtrisés.

Cette transition a été accompagnée par une politique active de recours à l'apprentissage, favorisant la transmission des compétences entre générations. Sur les cinq prochaines années, seuls six (6) départs à la retraite sont prévus, apportant une sérénité notable pour la gestion des effectifs. Par ailleurs, l'âge moyen constitue un réel atout dans un contexte où le recrutement devient de plus en plus complexe. La forte proportion d'agents âgés de 39 à 45 ans peut être considérée comme étant rassurante, cette tranche démographique étant réputée pour sa stabilité et sa faible propension à la mobilité externe. Cette situation offre une base solide pour anticiper les recrutements, renforcer les dynamiques intergénérationnelles et fidéliser les agents dans un contexte de marché de l'emploi tendu. Une attention particulière devra être portée à la valorisation des agents en place et à l'attractivité des postes pour maintenir cet équilibre.

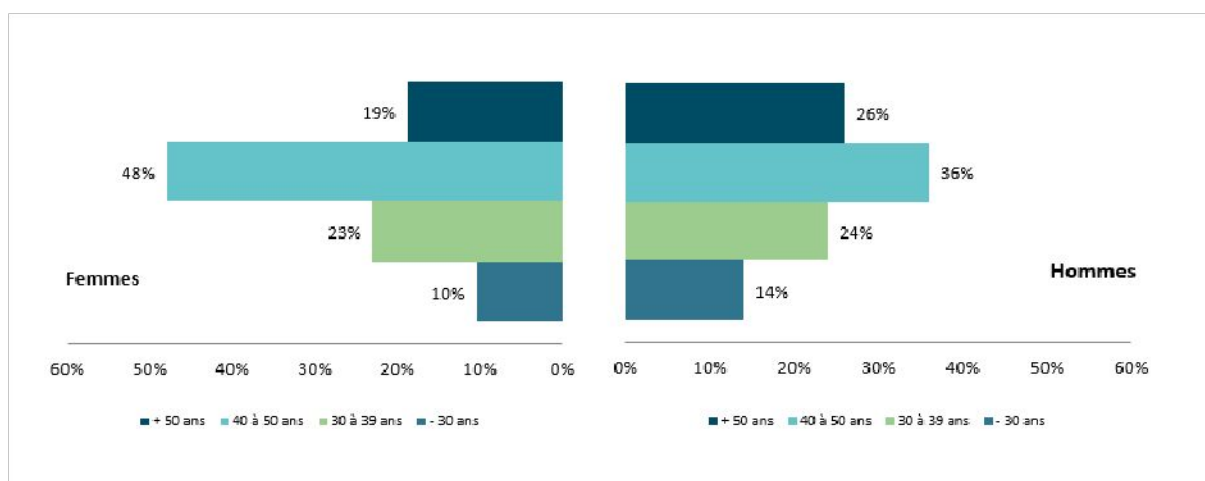
➤ Egalité professionnelle femmes-hommes

Le rapport égalité femmes-hommes 2024 a été présenté dans le cadre de l'observatoire social mis en place cette année.

La répartition entre les femmes et les hommes est globalement équilibrée : 49 % de femmes et 51 % d'hommes. Les femmes représentant 57 % des fonctionnaires alors que les hommes sont plus nombreux parmi les contractuels, où ils atteignent 62 %.



La différence entre l'âge moyen des femmes et des hommes est minime, à l'instar de la situation au niveau national dans la fonction publique territoriale. Les deux sexes sont fortement représentés dans la tranche 40-50 ans, qui constitue le cœur des effectifs. Les femmes sont davantage présentes dans cette tranche d'âge, tandis que les hommes sont proportionnellement plus nombreux parmi les plus jeunes et les plus âgés. Une vigilance est à porter sur le renouvellement des effectifs féminins, moins représentés dans les tranches d'âges les plus jeunes.



L'analyse plus fine de la structure des emplois révèle des disparités selon les filières et les niveaux de responsabilité. La répartition par filière demeure très genrée : la filière administrative est très largement féminisée, avec 83 % de femmes, tandis que la filière technique reste majoritairement masculine à hauteur de 77 %.

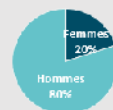
Les écarts sont encore plus perceptibles lorsque l'on observe les postes à responsabilité. Si 56 % des femmes occupent des postes de catégorie A, elles ne constituent que 29 % des effectifs sur les postes d'encadrement.

Rapport annuel égalité femmes / hommes

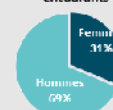
Répartition femmes/hommes sur les emplois de direction / encadrement

	Femmes	Hommes	Total
DGS/DGA	1	4	5
responsable / encadrant	5	11	16
Total	6	15	21

Répartition des postes de direction



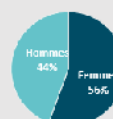
Répartition des responsables / encadrants



Répartition femmes/hommes sur les emplois de catégorie A

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	8	4	12
cadres A filière technique	6	8	14
cadres A filière culturelle	1	0	1
Total	15	12	27

Répartition femmes/hommes cadres A toutes filières



Cette situation traduit la persistance de déséquilibres structurels et souligne la nécessité de poursuivre et de renforcer les actions engagées en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le service des ressources humaines procédera à l'actualisation du plan d'action égalité professionnelle en 2026.

B - TEMPS DE TRAVAIL

Le décompte du temps de travail, conformément au protocole en vigueur, repose sur une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, correspondant à une durée hebdomadaire de 37 h 30. Ainsi, pour un agent à temps complet, la durée hebdomadaire de service est fixée à 37 h 30, assortie d'un droit à 14 jours d'ARTT par an. Les agents disposent également de 25 jours de congés annuels, auxquels peuvent s'ajouter 1 à 2 jours de fractionnement, conformément aux dispositions réglementaires.

Dans une optique de meilleure conciliation des temps de vie, un dispositif d'horaires variables est proposé aux agents.

Le Siéml se veut très volontariste en matière de télétravail puisqu'il offre la possibilité aux agents (sous réserve des nécessités de service) de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine, plafond réglementaire en vigueur. Ce plafond reste peu atteint à ce jour.

Depuis son instauration, le Siéml a versé pour la troisième année en 2025 l'allocation forfaitaire de télétravail. Cette dernière a concerné 98 agents (87 en 2024) pour un montant global de 12 280 € (11 580 € en 2024). L'augmentation de notre effectif explique cet écart. Six agents ont atteint le plafond des 88 jours contre 10 l'année précédente (plafond à 98 jours année des Jeux olympiques)

Un poste à temps non complet a été créé en 2025. Il s'agit en réalité d'une transformation de poste : suite à la redéfinition du périmètre des missions, le maintien du poste à temps complet n'était plus justifié.

Il existe en revanche des temps partiels de droit et accordés sur autorisation : onze (11) agents exercent à temps partiel (8 femmes et 3 hommes), soit deux (2) de plus qu'en 2024. Un (1) temps partiel est accordé de droit, les autres sur autorisation.

C - PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE ET MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

En 2025, la rémunération moyenne annuelle d'un agent du Siéml, calculée en équivalent temps plein, demeure sensiblement supérieure à celle observée dans la fonction publique territoriale. Un agent du Siéml est rémunéré en moyenne 3 252 € brut par mois, soit 2 636 € net. A titre de comparaison, le salaire moyen

net d'un agent territorial s'élevait à 2 254 € en 2023 selon les dernières données publiées par l'INSEE. Cet écart s'explique par la forte proportion d'agents du Siéml appartenant aux catégories A et B, occupant principalement des postes de cadres ou de techniciens supérieurs, tandis que la majorité des collectivités disposent d'effectifs majoritairement composés d'agents de catégorie C.

Le coût moyen d'un agent pour la collectivité, sur la base de la masse salariale chargée, s'établit à 55 810 € en 2025, contre 54 965 € en 2024.

Conséquence de la part majoritaire des postes à haute technicité, l'IFSE moyenne (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) qui constitue le régime indemnitaire versé mensuellement, s'élève à 809 € bruts (762 € en 2024), ce qui correspond au niveau moyen des postes de catégories A et B. La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 24 %.

Au sein de la filière technique, les agents de catégorie C bénéficient en outre d'un régime indemnitaire compensant en partie le fait qu'ils sont parfois titulaires d'un grade inférieur aux exigences de leur fonction.

Les périodes d'astreintes et les heures supplémentaires effectuées en 2025, qui ont donné lieu au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), représentent un montant cumulé de 13 366 € contre 14 248 € en 2024, 15 820 € en 2023 et 19 255 € en 2022. Cette diminution constatée traduit une meilleure adéquation entre les besoins et les ressources, notamment pour les postes de la filière technique. Le renforcement des effectifs au sein des fonctions RH, achats et moyens généraux a permis de diminuer le paiement des heures supplémentaires de 20 % dans la filière administrative, soit 4 769 € en 2025 contre 5 969 en 2024.

Après les pics inflationnistes récents, l'inflation s'est globalement atténuée en 2025. Afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents et maintenir notre attractivité dans le cadre des recrutements, le Siéml a mis en place un ensemble de dispositions visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents. Notons que la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), supprimée en 2024, n'a pas été rétablie en 2025. La valeur du point n'a pas non plus été réévaluée cette année.

Depuis 2024, l'augmentation de la valeur des titres-restaurant et de la participation employeur, ainsi que l'instauration d'une participation employeur à la couverture santé, fixée à 30 € par mois et par agent, témoignent de l'engagement du Siéml en faveur du pouvoir d'achat. En 2025, 34 agents ont bénéficié de cette participation à une mutuelle, pour un coût total de 11 148 €. La participation employeur à la prévoyance, actuellement de 15 € par mois et par agent, devrait représenter un coût total pour le Siéml de 12 715 € pour 75 agents. Une augmentation du niveau de participation est prévue au 1^{er} janvier 2026.

La nouvelle bonification indiciaire concerne huit (8) postes au Siéml au 31 décembre 2025. Un agent titulaire la perçoit de manière temporaire au titre de sa fonction de maître d'apprentissage. Le montant versé au titre de la NBI pour l'année 2025 est de 11 031 €.

Enfin, sept (7) agents sont concernés par des avantages en nature pour la mise à disposition de véhicules, ce qui représente un montant de 9 663 € en 2025.

D FORMATION

En 2025, l'effort de formation se maintient à un niveau élevé : 102 agents ont suivi au moins une formation, ce qui représente 96 % des effectifs en équivalent temps plein rémunéré pour l'année. La totalité des crédits inscrits au budget 2025 pour les dépenses de formation, soit 62 000 €, devrait être consommée d'ici la fin de l'année.

La spécificité de nos métiers nous conduit à conclure des conventions de formation avec des organismes privés, hors CNFPT. Notre adhésion à la FNCCR nous offre l'accès à des actions de formation particulièrement adaptées au profil de nos activités. Pour autant, le renforcement du partenariat initié en 2024 avec le CNFPT, a été poursuivi afin d'accompagner nos équipes sur des thématiques transversales. Des formations ont ainsi été organisées au cours du dernier semestre pour accroître la culture territoriale de nos agents contractuels et renforcer nos capacités en matière de conduite de réunions. D'autres sessions

sont programmées en 2026, portant sur l'intelligence collective, la gestion du temps, l'assertivité, la gestion de conflits ainsi que la mise en place et le suivi de tableaux de suivi d'activité. Ce programme contribue ainsi à optimiser le retour sur notre cotisation. Par ailleurs, nous projetons toujours de constituer une équipe de formateurs internes pour développer les partages de pratiques entre services et métiers.

E TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Siéml contribue à l'insertion des personnes en situation de handicap au travers de trois leviers :

- la contribution au FIPHFP, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique : tout comme en 2024, nous avons atteint en 2025 le seuil d'emploi de 6% exigé ;
- le recrutement de personnes en situation de handicap : en 2025, 6 agents du Siéml disposent de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, un partenariat avec Cap Emploi 49 a été instauré ;
- la politique d'achat : l'entretien des espaces verts et de nos locaux, le nettoyage des véhicules en pool ainsi que la fourniture de certains produits (bureautiques, entretien...) sont réalisés auprès d'entreprises adaptées ou d'établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT) et participent au respect de l'obligation d'emploi.

2- PERSPECTIVES 2026

A- ENJEUX ET ENGAGEMENTS RH 2026

L'année 2025 a été une année clé pour le service RH, marquée par la mise en œuvre du plan d'actions découlant des projets de services. Cette dynamique a été facilitée avec l'arrivée de la responsable du service des ressources humaines et moyens généraux sur le poste nouvellement créé.

En cette fin d'année marquée par des perspectives financières peu favorables, le Siéml, à l'instar de nombreux employeurs publics territoriaux, opte pour une approche prudente. Seules trois créations de postes sont envisagées cette année, sur les secteurs émergents. A compétences constantes, il est nécessaire de privilégier les redéploiements de postes plutôt que les recrutements directs afin de limiter l'augmentation de la masse salariale.

Concernant la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance, il est proposé d'anticiper la transposition de l'accord collectif national signé en juillet 2023, dans un objectif d'attractivité et de renforcement de la politique sociale du Siéml. Il est proposé de revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2026 la participation employeur du Siéml, actuellement de 15 € bruts par mois, à hauteur de 50 % du montant de la cotisation correspondant à la garantie de base prévue par la convention de participation. L'impact budgétaire est estimé à 15 000 €, ce qui représente un effort maîtrisé et proportionné, au regard des bénéfices attendus en matière de protection des agents.

Il n'est pas prévu en revanche d'évolution concernant notre participation à la complémentaire santé des agents en 2026. La contribution de 30 € mise en place au Siéml constitue un niveau largement satisfaisant et conforme à l'esprit des nouvelles exigences réglementaires.

Il est important de rappeler l'impact budgétaire lié au relèvement du taux de cotisation employeur à la CNRACL sur 4 ans prévu par le décret n°2025-86. Fixé à 31,65 % en 2024, ce taux s'élève à 34,65 % en 2025, puis atteindra 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et enfin 43,65 % en 2028. Cette forte évolution, destinée à redresser l'équilibre d'un régime fragilisé par un ratio actifs/ retraités défavorables, entraînera une augmentation durable des charges de personnel des collectivités. Pour le Siéml, l'effet mécanique de cette hausse représentera un surcoût estimé à 43 000 € en 2026.

Les élections professionnelles du 10 décembre 2026 représenteront un enjeu stratégique pour la gestion des ressources humaines, avec le renouvellement des membres du comité social territorial pour la mandature 2026-2030. Au-delà de cette obligation réglementaire, ces élections constituent une opportunité

de consolider un dialogue social serein et constructif, en garantissant une représentation légitime et équilibrée des agents. Le service des ressources humaines devra anticiper ces échéances dès 2026 : sécurisation des listes électorales, respect de la représentation équilibrée femmes - hommes et pilotage rigoureux du processus électoral. La réussite de cette échéance est essentielle pour maintenir des relations sociales de qualité et permettre au Siéml de conduire ses projets dans un cadre de concertation clair et apaisé.

Le déménagement du Siéml vers le site Arobase, prévu en février prochain, constitue un enjeu majeur en matière de gestion des ressources humaines. Cette relocalisation temporaire, d'une durée de dix-huit mois au moins, entraînera un bouleversement significatif des conditions matérielles de travail : passage en open space, nouvelles modalités de stationnement et de restauration, modification des temps de trajet et, pour certains agents, adaptation des modes de déplacement entre le domicile et le lieu de travail. Cette évolution suscite légitimement des appréhensions au sein du personnel et nécessite un accompagnement attentif, dans une logique de prévention des risques psychosociaux. Le service des ressources humaines aura un rôle clé pour maintenir la qualité de vie au travail et la qualité des échanges entre les services et les collègues. La semaine thématique organisée chaque année dans le cadre de la démarche RSO pourrait ainsi être consacrée à l'adaptation au changement, avec un programme ajusté en fonction des problématiques qui pourraient émerger.

Le rythme soutenu des formations internes engagé en 2025 devra être poursuivi en 2026. Les retours des agents sont très positifs, tant au niveau des thématiques proposées (gestion du temps, animation de réunions, environnement territorial, formation managériale notamment) que sur le format retenu, qui favorise les échanges entre collègues issus de services différents. Avec désormais plus de cent agents, il est essentiel de développer une meilleure interconnaissance pour faciliter le travail transversal et fluidifier la coopération entre les services. Dans ce prolongement, la mise en place de temps dédiés à la cohésion des équipes devra également être étudiés, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et soutenir les dynamiques collectives et collaboratives au sein du Siéml.

Après une décennie marquée par une forte croissance, le ralentissement du rythme des recrutements devrait permettre de consolider les équipes en place, organiser plus efficacement le travail et fiabiliser les processus. En 2026, le pilotage RH devra être structuré pour accompagner les évolutions de l'organisation et sécuriser les pratiques. Les priorités porteront sur la modernisation des outils et méthodes, l'adaptation des compétences aux changements en cours, et la maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Les actions prévues visent à accompagner les agents face aux transformations technologiques, organisationnelles ou liées aux conditions de travail, tout en garantissant une gestion responsable des ressources et un dialogue social de qualité.


RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026
Ressources Humaines

ENJEUX RH 2026

SIÉML
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Maine-et-Loire


Modernisation du pilotage et de l'organisation des RH : consolider la structuration et préparer un nouveau cycle de dialogue social

- **SIRH** : poursuite de la dématérialisation et automatisation des activités de gestion
- **Intelligence artificielle** : les usages et l'impact sur les pratiques professionnelles
- **Dialogue social** : maintien de la fluidité des échanges avec les représentants du personnel
préparation et organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2026, renouvellement du CST




Adaptation des compétences et des parcours professionnels aux transitions

- **Gestion de l'emploi et des parcours professionnels** : cartographie des emplois, finalisation de la mise à jour des fiches de poste, accompagnement des parcours professionnels
- **Déménagement dans les nouveaux locaux** : accompagnement au changement, appropriation des espaces, maintien de la cohésion d'équipe, évolution des modes de travail
- **Management et qualité de vie au travail** : poursuite du cycle de formation managériale, amélioration du sentiment de l'équité perçue, adaptation des temps, prévention des risques



Maîtriser la masse salariale

- **Gouvernance RH et pilotage de la donnée** : contrôle de gestion sociale
- **Stabilisation des effectifs** et poursuite de la structuration des services



B- UN PLAN DE RECRUTEMENT PREVISIONNEL POUR STABILISER NOS EFFECTIFS ET PARFAIRE LA STRUCURATION DE NOTRE ORGANISATION

Le budget prévisionnel 2026 prévoit la création de trois postes au sein du pôle SETAO, ainsi que la pérennisation du poste d'agent d'accueil, jusqu'alors pourvu en emploi temporaire. L'impact budgétaire total de ces mesures est évalué à 152 000 €.

Les postes sont les suivants :

- un emploi de chargé.e d'études photovoltaïques et autoconsommation collective, en contrat de projet, afin de renforcer l'équipe actuellement composée de deux agents. Il a pour objectif de soutenir les installations photovoltaïques qui imposent de réfléchir au développement de nouveaux modèles économiques et d'accompagner le développement des opérations d'autoconsommation collective ;
- un emploi permanent de chargé.e de projets achats énergies pour améliorer la qualité du service rendu auprès des 240 membres des groupements et développer le cadre des contrats d'achat direct de l'énergie auprès de producteurs d'énergie renouvelable (centrale photovoltaïques, éoliennes, unité de valorisation énergétique...);
- un emploi permanent de chargé.e d'opérations pour la maîtrise d'ouvrage des systèmes énergétiques, afin de maintenir la qualité de service rendu, notamment pour l'exploitation des trente chaufferies bois opérationnelles, le développement des nouveaux projets et la structuration de la régie relative aux réseaux de chaleur.

Les crédits pour accueillir chaque année quatre apprentis, l'intégration de deux stagiaires en études supérieures pour des missions de 6 mois, ainsi que le recrutement de contractuels pour pallier les absences, les pics saisonniers et les hausses temporaires d'activités, sont également inscrits au budget.

C- LE BUDGET PREVISIONNEL 2026

Le budget prévisionnel 2026 des charges de personnel s'élève à 7,105 M€, contre 6,852 M€ en 2025, soit une augmentation de 3,69 % entre les budgets primitifs 2025 et 2026. En projection, les charges de personnel représenteront 50,7 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025, indicateur que nous souhaitons stabiliser autant que faire se peut. L'augmentation était de 12 % entre 2024 et 2025, ce qui traduit bien le net ralentissement de l'évolution des charges de personnel.

Le GVT (glissement vieillesse-technicité) est estimé à + 0,36 %, tandis que l'impact du plan de recrutement 2025 sur une année complète représente une hausse de 1,24 %. Les recrutements prévisionnels pour 2026 devraient entraîner une évolution budgétaire de + 2,22 %.

Ci-dessous figure la structure prévisionnelle du budget du personnel pour 2026 :

CHARGES DE PERSONNEL PRÉVISIONNELLES 2026

BUDGET DE FONCTIONNEMENT*
13,994 millions €

CHARGES DE PERSONNEL
7,105 millions €



Soit **50,7 %**
des dépenses prévisionnelles
de fonctionnement

*Montant global
Rémunérations annuelles brutes **4 489 000 €**

BP 2025 => BP 2026

Charges patronales **2 037 000 €**

Augmentation prévisionnelle globale de 3,69 % dont :

Charges périphériques principales **579 000 €**

Assurance statutaire	216 000 €
COS CDG/CNAS	26 000 €
Autre personnel extérieur	35 000 €
Chèques déjeuners	220 000 €
Prévoyance	34 000 €
Autres charges périphériques	48 000 €

- Impact postes créés en 2025 : + 85 000 € (1,24 %)
- Création de postes 2026 : + 152 000 € (2,22 %)
- GVT (tit. + cont.); + 25 000€ (0,36 %)
- Impact augmentation participation employeur prévoyance 15 000 € (0,22 %)
- CNRACL: + 43 000 € (0,63 %)
- Situations individuelles particulières (maladie) : - 67 000 € (-0,98%)

En 2026, les recettes issues des contributions des adhérents, de subventions ou de perspectives de mutualisation s'élèvent de façon prévisionnelle à près de 831 000 € (contre 926 000 € en 2025) et permettent d'afficher un budget en valeur nette de 6,3 M€.

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2026

→ Sur le budget 2026, les recettes prévisionnelles directes liées aux dépenses de personnel représentent **11,7 %** du budget du personnel prévisionnel

Recettes prévisionnelles	Montant en €
Remboursement RH (assurance statutaire, CET, CPAM)	70 000 €
Part salariale des TR	88 000 €
Remboursement du budget PCRS vers le budget principal	190 000 €
Cotisation des collectivités au service de conseil en énergies	230 000 €
Financement des postes de techniciens SIG	143 000 €
Financement ADEME et FNCCR : CCRT/Les générateurs/contrat Chêne pour contrats de projet	110 000 €

→ Soit **831 000 €** de recettes prévisionnelles en 2026

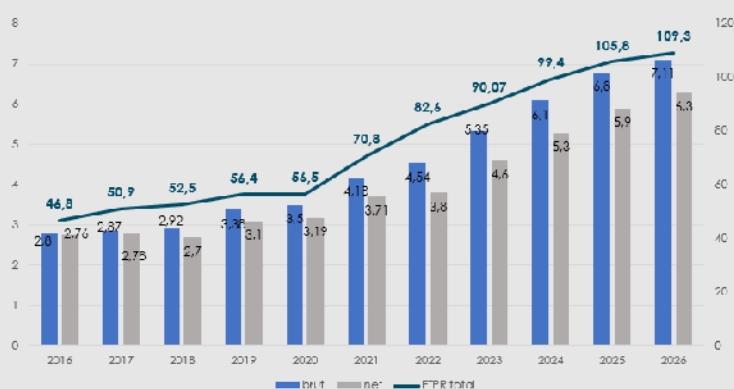
→ Budget net prévisionnel : **6,3 m€**

Le graphique ci-après montre l'augmentation année après année, depuis 2016, des budgets du personnel, en valeur nette et en valeur brute, avec en parallèle l'évolution des équivalents temps plein rémunérés (ETPR).

Entre 2016 et 2026, le budget du personnel a été multiplié par deux et demi. Les ETPR augmentent de 233 % sur cette même période.

ÉVOLUTION DES ETPR* ET DU BUDGET DU PERSONNEL

2016-2026



→ Effectif prévisionnel 2026 en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) : 109,3

→ Budget net 2026 :
→ 6,3 m€

* Équivalent temps plein rémunéré

En conclusion, l'année 2026 sera consacrée à structurer plus efficacement le pilotage de l'activité des services, dans un objectif de performance et de maîtrise de notre masse salariale. Les mesures proposées, alliant créations ciblées de postes et accompagnement renforcé des équipes, visent à garantir la qualité du service rendu tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles. Elles permettront également de soutenir les projets stratégiques et de renforcer la polyvalence des équipes.